Les droits de l'enfant et le sport

LES CAHIERS DU PANATHLON

LES CAHIERS DU

PANATHLON

Les droits de l'enfant et le sport

10e Congrès International du Panathlon

Avignon, Mai 1995

Les Cahiers du Panathlon n° 6
collection de thèmes sportifs
éditée par "Panathlon International"

dirigée par Claudio Bertieri
design: Mirko Fantoni

©Panathlon International 1996
Villa Porticciolo
V.le G. Maggio, 6
16035 Rapallo (GE)

Index

Présentation 5

par Antonio Spallino

Les droits de l'enfant dans le sport 7

par Lucio Bizzini

L'âge idéal pour commencer la pratique sportive de compétition 13

par João Gilberto Carazzato

Les responsabilités de la famille dans la pratique sportive de l'enfant 21

par Robert Decker

Sport et école 31

par Bruno Grandi

Le sport de l'enfant handicapé 36

par Giovanni Notarnicola

Sur les risques et méfaits des pratiques sportives intensives précoces 40

par Jacques Personne

Interventions des Coordinateurs par aires linguistiques 51

Résolution finale 67

Epilogue 71

par Jean Presset

L'action des Clubs 75

Présentation

par Antonio Spallino

Le Congrès d'Avignon, le dixième de l'histoire du Panathlon International, pourra à juste titre être considéré comme le premier de la nouvelle série, si son modèle est repris avec la même rigueur et la même efficacité par nos prochaines assises.

Organisé de façon exemplaire par le nouveau Club d'Avignon, sous la direction de MM. André Ferren, Jean Presset et Lucio Bizzini, il a modifié radicalement la **routine** habituelle de toutes ou presque toutes les associations, en donnant **la parole aux faits**. En effet, les travaux qu'un nombre significatif de Clubs ont réalisés au cours de l'année précédente pour discuter, vérifier et expérimenter les lignes d'**action** indiquées dans l'exposé préliminaire présenté par le Pr Lucio Bizzini aux Présidents réunis en Assemblée Générale, à Rapallo, en 1994, ont permis au Congressistes de donner lieu à un débat concret et efficace, après avoir entendu les exposés de secteur présentés par les "coordinateurs", dans les salles réservées à chaque composante culturelle et linguistique du Panathlon International.

Les dimensions des travaux présentés étaient telles - et c'est là aussi un signe de la saison que vit actuellement notre Mouvement - qu'il ne nous est pas possible de les reproduire ici dans leur intégralité. Nous en avons par conséquent fait une synthèse, qui nous permettra de garder en mémoire leurs contenus substantiels et de les faire connaître à tout le Mouvement. L'un des objectifs de ce "Cahier" est en effet de faire en sorte que ces actes soient connus, qu'ils fassent l'objet de débats au sein des Clubs et qu'ils servent de base à l'engagement que **chaque Panathlonien**, et non seulement chaque Club, est appelé, **individuellement, à prendre sur son propre territoire**. Il suffit de lire la résolution finale pour constater combien et quels espaces s'offrent aux "hommes de bonne volonté" qui veulent défendre les droits des enfants, dans le sport également. En défendant les enfants, nous contribuerons à la construction de sociétés plus attentives aux valeurs de l'humanisme, plus sensibilisées à la tolérance et au respect de la personnalité, plus capables de révéler aux jeunes un

"sens de la vie" motivant. A ceux qui prétendent que nos propositions habitent l'île de l'utopie nous répondons avant tout que depuis longtemps, la terre ferme de l'organisation sportive, bien que victime de conditionnements et d'influences inacceptables, donne des signes de réflexion et de prise de distance, tout au moins dans le secteur des compétitions destinées aux très jeunes, par rapport aux excès qui ont été et sont encore infligés aux enfants. En France, par exemple, le dernier volume du Pr Jacques Personne, orateur à notre Congrès, documente comment, au cours des dix dernières années, plusieurs fédérations sportives ont entrepris un processus de suppression ou de limitation des compétitions pour les plus jeunes. Nous avons demandé à nos Gouverneurs des autres Districts de vérifier le comportement des fédérations sportives dans leurs nations au cours des dix dernières années et d'en suivre l'évolution, pour pouvoir ensuite en faire une analyse qui nous permettra de savoir s'il est à louer ou à blâmer.

Le Panathlon International, bien que représentant toutes les disciplines sportives et tous les degrés de l'engagement sportif, de direction et culturel dans le sport, ne subit pas la moindre influence économique, chauvine ou publicitaire. C'est un rare privilège. Veillons à ce que nos Clubs et nos Districts mettent à profit l'étendue d'horizon qui nous caractérise et qu'ils se fassent un devoir de transmettre aux familles, à l'école, aux sociétés sportives et aux fédérations les principes énoncés à Avignon.

A ceux qui nous déconseilleraient de poursuivre cet objectif en soutenant que la taille du défi est supérieure à nos forces, nous répondons que **nous ne sommes pas seuls**. Aussi inquiétante qu'elle puisse être, nous ne sommes pas seuls à cette frontière. Nous sommes sur la ligne des orientations de l'Unesco et, en ce qui concerne l'Europe, notre position est celle qui a été prise par la huitième Conférence des Ministres Européens pour le Sport, tenue à Lisbonne en 1995. D'autres énergies se joignent à nous. A l'heure où ce "Cahier" paraît, l'Association Internationale pour le Droit Sportif informe que son quatrième Congrès, convoqué à Anvers en novembre prochain, affrontera le thème : "Les droits de l'enfant et le sport".

Ces **faits** nous semblent plus éloquents que tout commentaire; leurs **raisons** jaillissent, pressantes et impitoyables, des pages qui suivent.

Les droits de l'enfant dans le sport

par Lucio Bizzini

Mon exposé a pour but de débattre le problème de la pratique sportive de l'enfant entre 7 et 11 ans et entre 11 et 14 ans, d'une part en termes de développement physiologique et surtout psychologique, et d'autre part en termes d'adaptation du sport organisé en fonction des réalités de leur développement respectif. Ce double objectif a été à la base du mouvement que nous avons lancé à Genève en 1988, que nous avons appelé des **droits de l'enfant dans le sport** et dont j'essaierai ici de vous parler brièvement.

Je voudrais tout d'abord cerner le problème en termes de développement psychologique de l'enfant de 7 à 11 ans, et de développement de l'enfant de 11 à 14 ans. La Charte des droits de l'enfant dans le sport s'adresse précisément à ces catégories d'âge. Il est nécessaire de rappeler rapidement plusieurs éléments physiologiques : par exemple, qu'entre 7 et 11 ans, l'enfant ne sait pas ce que signifie "se reposer", "se limiter". Il est généreux, il se donne à fond, souvent sans se rendre compte que son physique est à la limite. Sa structure osseuse et sa force musculaire ne sont pas encore entièrement potentialisées et elles sont en contraste avec l'harmonie des proportions corporelles qui font qu'il est élégant et bien coordonné.

Du point de vue psychologique, il est un être du concret, son monde est bien ordonné, son comportement est spontané et tout compte fait, la représentation de la réalité est simple. Ses motivations sont claires et surtout influencées par des facteurs extérieurs. C'est ainsi qu'à cet âge, il entreprendra un sport pour faire comme papa, comme son copain ou comme l'idole qu'il voit à la télé etc. C'est aussi avec autant de facilité qu'il l'abandonnera, décevant souvent l'adulte ou le parent qui, maladroitement, attribuera sa décision à un manque de volonté et d'assiduité. Mais pour l'enfant, il s'agit d'une occasion de découverte, de confrontation avec des capacités motrices et différentes situations, c'est en somme une base importante et indispensable pour les activités sportives spécialisées et intensives futures.

C'est l'âge idéal pour l'apprentissage moteur et il est donc correct d'apprendre à l'enfant des activités sportives aussi différentes que possible. Si ces activités peuvent ensuite se baser sur des apprentissages et des expériences motrices "sauvages", faites pendant les premières années de vie, donc avant le début de l'entraînement sportif, elles seront encore plus efficaces, précisément en raison du fait qu'elles seront construites sur l'expérience

personnelle, acquise de sa propre initiative, dans des conditions différentes et avec un esprit d'aventure et de curiosité (comme l'a démontré une belle recherche de Marte et Notarnicola).

L'enfant entre 7 et 11 ans est également poète, rêveur, ses caractéristiques le veulent parfois même "étourdi", "tête en l'air", comme un gardien de but qui, au moment où il devrait faire attention à une attaque dangereuse de l'équipe adverse, se laisse distraire par un hélicoptère qui passe à proximité du terrain (exemple de la concentration). Ses capacités spatio-temporelles sont encore incomplètes, son acuité tactique en souffre, ses possibilités d'anticiper, de prévoir, sont encore limitées.
En ce qui concerne les motivations, l'enfant fait du sport essentiellement à cause des amis, des parents, ou des idoles diverses; c'est aux alentours de onze ans que les motivations s'intériorisent (plaisir, progrès, intérêt pour la compétition, fitness).
Je dirais donc que jusqu'à onze-douze ans, l'accent doit surtout être mis sur l'aspect multidisciplinaire et sur l'apprentissage de plusieurs activités sportives, en évitant (chose cependant plus difficile dans certains sports comme la gymnastique artistique, le patinage ou la natation) l'entraînement intensif précoce.

Du point de vue physique, entre 11 et 14 ans, l'enfant traverse une phase délicate de croissance : le rapport entre la structure osseuse et musculaire semble tout à coup déséquilibré. C'est l'âge des grands bras et des grandes jambes, des corps mal proportionnés, qui conditionnent l'élégance du geste.
L'enfant découvre peu à peu l'utilité de la pensée abstraite dont il découvre les avantages par rapport à la structure cognitive précédente qui était encore liée à l'objet présent ici et maintenant. Il est maintenant capable d'appliquer les différents instruments cognitifs (perception, mémoire, raisonnement logique, attention, concentration) plus longtemps, mieux, et avec moins de difficultés. Il est avide de progrès. Le terrain est favorable à l'apprentissage. Il est un être curieux, généreux, même dans l'effort d'intégrer les nouveautés. Il est naturellement exigeant envers soi-même et envers les autres, il s'attend à acquérir de nouvelles expériences qui enrichiront son bagage de connaissances, il ne se contente plus de suivre, il veut proposer, provoquer, grandir.
A cet âge, l'enfant est donc un être particulièrement sensible, également impatient de pouvoir s'affirmer dans la société. En outre, le sens de l'amitié est ici au summum; l'enfant cherche un groupe, un lieu dans lequel se réaliser et s'affirmer mais aussi dans lequel être protégé et compris.
Le sport représente peut-être pour lui la première occasion qu'il a d'expérimenter l'investissement affectif et cognitif d'un espace autonome.
Les motivations à la pratique sportive jusqu'ici lar-

gement dominées par les encouragements des parents, de la famille ou de la société s'intériorisent, deviennent de plus en plus personnelles : ces motivations sont l'envie de progresser, le plaisir éprouvé à faire du sport et le désir de se mesurer aux autres.
Le processus d'intériorisation permet à l'enfant de faire de nouvelles expériences non plus sous la conduite (ou sous l'autorité) d'un adulte, mais en contact avec lui - dans notre cas, l'entraîneur - avec qui commence une collaboration qui l'amènera à acquérir de plus en plus de capacités motrices, tactiques, mentales, sociales et morales.

La Charte des droits de l'enfant dans le sport

Elle se base essentiellement sur ces données que les sciences du sport (médecine du sport, psychologie du sport, pédagogie du sport), en progrès constant ces vingt dernières années, nous indiquent.

- Droit de faire du sport
- Droit de s'amuser et de jouer comme un enfant
- Droit de bénéficier d'un milieu sain
- Droit d'être traité avec dignité
- Droit d'être entraîné et entouré par des personnes compétentes
- Droit de suivre des entraînements adaptés aux rythmes individuels
- Droit de se mesurer à des jeunes qui ont les mêmes possibilités de succès
- Droit de participer à des compétitions adaptées
- Droit de pratiquer son sport en toute sécurité
- Droit d'avoir des temps de repos
- Droit de ne pas être un champion

L'activité physique et le sport sont donc pour l'enfant des moyens privilégiés d'**exploration** et de **connaissance**. Le sport (de l'ancien Français "desport") signifie divertissement; même l'athlète de haut niveau ne dédaigne pas le profond plaisir de la pratique sportive. Des motivations intrinsèques comme le plaisir et l'envie de progresser sont présentes jusqu'à la célèbre "année de plus", où l'athlète qui n'est plus soutenu par des motivations suffisantes finit sa carrière dans l'anonymat.
Pour le jeune, "les victoires et les records ne sont pas le sens le plus profond du sport, comme le sont au contraire l'enrichissement, la satisfaction et le perfectionnement de soi qui accompagnent le sport".
Pendant les premières années de pratique sportive, le sport devrait donc être expérience du plaisir et du progrès.
L'exaspération de la compétition et une intensité monodisciplinaire excessive avant 13/14 ans (mais cela dépend aussi beaucoup du type de discipline sportive), ne favorisent certes pas la croissance de l'apprenti sportif; elles en augmentent au contraire le risque d'abandon de la pratique. Le monde de l'enfant est différent de celui de l'adulte. Pour le faire

progresser, il faut lui offrir des modèles, des infrastructures et des compétitions différentes de celles de l'adulte. Il faut, end'autres termes, respecter son monde.
Il est bon de rappeler également que, comme le souligne R. Martens, "si joie et tristesse, en sport, sont synonymes de victoire ou de défaite, on le doit en grande partie à l'influence de l'adulte".
A partir de ces principes, nous pouvons donc établir une idéologie psychopédagogique du sport basée sur les notions de respect des **rythmes de développement**, d'adaptation des **formes de compétition** et des **infrastructures**, qui préconise la **pratique pluridisciplinaire**.

La présentation des différents articles de la **Charte des droits de l'enfant dans le sport** nous permettra de donner de nombreux exemples, certains positifs, d'autres négatifs, de l'approche proposée par l'adulte à l'enfant qui fait du sport.

1) Droit de faire du sport : sans distinction aucune (sexe, habileté, caractéristiques physiques), chaque enfant qui le désire devrait pouvoir faire du sport dans une société sportive quelconque (Exemple positif : les sociétés de natation et les groupes non compétitifs; Exemple négatif : les enfants abandonnés pendant de longues minutes sur les bancs, au bord des terrains, dans les sports collectifs).

2) Droit de s'amuser et de jouer : c'est-à-dire de la façon dont on s'amuse et dont on joue entre 7 et 14 ans. Par exemple, quand on observe des enfants de 11 ans qui jouent au football, ils inventent des règles et des formes de compétitions particulières, qui durent souvent un après-midi entier, alternées à d'autres activités, sportives ou non (cyclisme, jeux de société, pêche etc.). Cela indique la nécessité de varier, de créer des conditions différentes, de proposer des alternatives de jeu, d'encourager l'utilisation de ces pratiques spontanées.

3) Droit de bénéficier d'un milieu sain : c'est un problème important aujourd'hui; en effet, des recherches indiquent que le fait de faire du sport ne semble pas suffire pour être à l'abri, par exemple, de la tentation de la drogue (le problème du dopage prouve même le contraire). C'est l'adulte (entraîneur et dirigeant) qui doit éduquer l'enfant dans le sens du bien-être physique et psychologique que la pratique sportive procure, c'est l'adulte qui doit introduire dès que possible des notions comme le fair-play. (Exemple positif : gestes sportifs à montrer; Exemple négatif : le comportement hostile du jeune entraîneur envers les arbitres).

4) Droit d'être traité avec dignité : trop souvent, il arrive encore, dans la pratique quotidienne, sur le terrain, en bordure de terrain ou dans les vestiaires, que de vieux démons réapparaissent, comme ceux qui sont liés à l'école "à la dure", ou l'utilisa-

tion, de la part de l'entraîneur, d'un langage peu approprié à des règles élémentaires de bonne éducation. Certes, ces attitudes ne favorisent pas le processus éducatif et sportif. Un sport qui est ici source de frustration et de déception et de manque fondamental de respect envers l'autre.

5) Droit d'être entraîné et entouré par des personnes compétentes : l'entraîneur-éducateur qui opère dans le secteur des jeunes doit intégrer connaissances psychopédagogiques et enseignement technique en s'adaptant à la réalité de l'enfant.Ce sont les techniciens-formateurs qui doivent poser les bases didactiques, donner un contenu, suggérer des méthodologies adéquates. Souvent, hélas, il arrive que les entraîneurs moins compétents se voient confier des athlètes très jeunes; pleins de bonne volonté, mais sans formation, ils commettent des erreurs qui, souvent, auront des incidences sur le futur sportif de l'enfant. D'autres entraîneurs recourent par exemple à des "théories" de pré-compétition qui ne sont autre que des copies fidèles de celles des adultes et qui ne sont pas adaptées aux enfants. N'oublions pas que vers 15 ans, environ 50% des jeunes abandonnent le sport de compétition et que, chose plus grave, 10% d'entre eux ne veulent plus entendre parler de sport.

6) Droit de suivre des entraînements adaptés aux rythmes individuels : non seulement il s'agit de suivre l'ontogenèse (le développement général) mais aussi et surtout le développement personnel, individuel. Chacun d'entre nous a son propre rythme d'apprentissage. (Exemple négatif : les faibles en mathématique), et il faut absolument en tenir compte pour potentialiser les capacités et éviter les erreurs de niveau d'entraînement. Il faut donc que la formation des entraîneurs ou éducateurs donne des informations précises sur les particularités du développement et sur comment en tenir compte du point de vue pragmatique.

7) Droit de se mesurer à des jeunes qui ont les mêmes probabilités de succès : on assiste encore trop souvent à des rencontres entre des compétiteurs de niveaux trop différents qui ne fournissent aucun apport positif à l'expérience sportive. J'ai moi-même assisté à une rencontre de football dont le résultat final était de 22 à 0; j'ai lu quelque part qu'une rencontre de disque sur glace a fini sur un score de 55 à 0; dans les clubs de tennis, on voit encore trop souvent des compétitions entre enfants et adultes. Certes, il est intéressant et formateur de connaître l'insuccès duquel tirer des enseignements utiles; mais l'expérience de se sentir impuissant n'est pas utile, tout comme il n'est pas utile non plus de se sentir tout puissant.

8) Droit de participer à des compétitions adaptées : l'organisation de la compétition est souvent adultomorphique (championnats, tournois à élimi-

nation directe, distance à parcourir, titres de champions en herbe). Il existe aussi des exemples positifs d'adaptation : jeu à 7 au football, mini-basket, mini-volley, etc., tournois en un jour.

9) Droit de pratiquer son sport en toute sécurité : c'est là que se pose tout le problème de l'adaptation des infrastructures qui, souvent, ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité physique et psychique de l'enfant (dimensions du terrain, équipements gymniques, portes en ski). Là aussi, il existe des exemples positifs tels que la surface de glace adaptée, les murs de varappe, les espaces de jeu non structurés.

10) Droit d'avoir des temps de repos : trop souvent, il arrive, dans le sport organisé, surtout dans celui que nous appelons entraînement intensif précoce (plus de 10 heures par semaine pour des athlètes entre 7 et 14 ans) que les vacances soient utilisées pour des camps d'entraînement, privant ainsi l'élève d'une période de repos méritée.

11) Droit de ne pas être un champion : mais aussi droit de l'être. Il me semble important de pouvoir dire qu'au terme des premières années de pratique sportive, en tout cas aux alentours de 15 ans, l'enfant a intégré le fait que se mesurer aux autres lors des compétitions est une joie de la confrontation à soi-même et aux autres, de la compréhension, (competere = chercher ensemble). Sur cette base, il sera en mesure d'intensifier la pratique sportive, s'il en a l'envie et le talent, ou de continuer à faire du sport comme occupation pendant ses loisirs.

Conclusion

L'idéologie psychopédagogique qui est à la base de la **Charte des droits de l'enfant dans le sport** se veut la garante d'une éducation sportive qui respecte les particularités du jeune. Née à Genève sur l'initiative d'un groupe d'entraîneurs et de spécialistes de l'enfance et de l'adolescence, elle représente un engagement pour ceux qui y adhèrent, à pratiquer et à divulguer une optique sportive qui mette l'accent sur l'enfant plus que sur le résultat. La Charte des droits de l'enfant dans le sport, basée sur des données récentes de la médecine, de la psychologie du développement et de la pédagogie, par rapport à la pratique de l'enfant jusqu'à 14 ans, préconise donc de favoriser l'aspect pluridisciplinaire (élargissement de l'expérience motrice), d'adapter l'organisation de la compétition (ne pas imiter de tournois ou de championnats appropriés à l'adulte), de respecter les temps personnels d'apprentissage (ne pas faire une sélection trop rapide), de prendre en considération les changements fondamentaux liés à la puberté (qui conduisent souvent à des régressions momentanées des capacités motrices), de se souvenir que l'enfant n'a pas encore terminé sa croissance.

Cet exposé a été présenté à l'Assemblée du Panathlon, à Rapallo, en juin 1994.

L'âge idéal pour commencer la pratique sportive de compétition

par João Gilberto Carazzato

L'activité physique est considérée comme une activité essentielle pour l'être humain, au même titre que le travail, les études, la nutrition et le repos. Mais pour qu'une activité physique puisse être bénéfique, il faut qu'elle soit adaptée aux capacités de la personne. Je ne parle pas ici de l'exercice physique minimum que chacun d'entre nous effectue dans ses activités quotidiennes, ni même de l'activité non programmée - comme la participation occasionnelle à un match de football, de tennis, ou à une rencontre de golf - car pour être vraiment bénéfique, l'activité physique doit être programmée et avoir l'intensité, la continuité nécessaires à chaque être humain. Pour atteindre les meilleurs rendements, certains athlètes pratiquent une activité physique qui soumet leur organisme à des efforts proches de l'épuisement.

C'est précisément ce genre d'activité physique, la compétition, qui suscite le plus de préoccupations car, entre autres raisons, la recherche constante de la performance et de la victoire porte bon nombre d'athlètes à aller au-delà de leurs limites physiologiques (graphique 1).

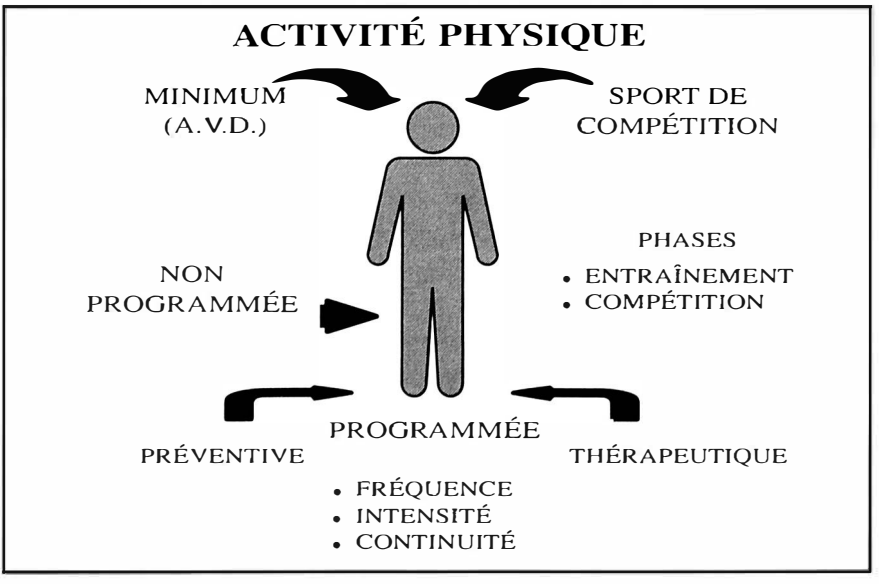

Cette considération ne s'applique pas aux athlètes adultes de haut niveau car grâce aux progrès de la médecine, ils peuvent atteindre les meilleurs résultats en fonction de leurs conditions organiques réelles. Nous devons en revanche accorder toute notre attention aux athlètes qui, de plus en plus jeunes, sont soumis à des entraînements intensifs.

Après avoir constaté la forte baisse de l'âge moyen des athlètes qui ont participé aux Jeux Olympique de Barcelone (23 ans pour les femmes et 25 ans pour les hommes), les chercheurs qui opèrent dans le domaine de la médecine du sport et les autorités du monde sportif se sont penchés sur cette donnée pour tenter de l'analyser. Ce signal d'alarme lancé par le Panathlon International à l'occasion de ce Congrès prouve encore une fois que notre Mouvement est à l'avant-garde. Avant de traiter le thème de l'entraînement sportif précoce, il est important de faire quelques remarques relatives avant tout aux différentes phases du développement de l'être humain. Ce développement peut en effet se subdiviser en quatre grands groupes d'âge : 0-1 an; 1-6 ans; 6-12 ans; 12-18 ans.

La **Première Phase** (0-1 an), que nous définirons "phase de la connaissance", est celle pendant laquelle apparaissent quatre modèles neurologiques :

- Premier modèle fléchisseur

L'enfant a le bassin et les genoux fléchis; c'est la position foetale qu'il avait pendant la gestation et que l'on retrouve chez le nouveau-né, jusqu'à l'âge de trois mois.

- Premier modèle extenseur

Il comprend les activités purement réfléchies que l'enfant pratique lorsqu'il a de trois à cinq mois, âge auquel, allongé, il saisit et s'accroche au doigt qu'on lui tend.

- Deuxième modèle fléchisseur

Les muscles fléchisseurs du bassin et des genoux commencent à fonctionner et, à six mois, l'enfant peut garder la station assise.

- Deuxième modèle extenseur, définitif

Entre dix et quatorze mois, l'enfant utilise sa musculature "antigravitationnelle", il se met debout et commence à marcher.

La **Deuxième Phase** (1-6 ans) est celle de l'achèvement du développement neuro-psychomoteur et de la détermination de la coordination motrice définitive : "marcher", "courir", "sauter", "tomber", "lancer", "prendre".

La **Troisième Phase** (6-12 ans) est celle de la croissance, du développement simultané de l'organisme, des os, des muscles, de la psyché et de l'esprit.

La **Quatrième Phase** (12-18 ans) est celle du développement final du modèle de l'être humain.

Nous pensons qu'il est opportun, au cours de ces quatre phases, que les activités physiques pratiquées soient compatibles avec celles qui sont indiquées ci-dessous.

Première Phase (0-1 an)
Psychomotricité, apprendre des "mouvements préférentiels" en position allongée, connaître les milieux aquatique, terrestre et aérien.

Deuxième Phase (1-6 ans)
Développer les capacités physiques et mentales pour les activités de la vie quotidienne, éprouver le plaisir de l'exercice physique; bien combler l'emploi du temps; sentir le soleil, l'air, l'eau et le sol; développer l'habileté; prendre courage.

Troisième Phase (6-12 ans)
Entreprendre des activités dans des "écoles sportives" pour connaître les différentes spécialités sportives. Aux alentours de dix ans, passer à des activités plus spécifiques comme la gymnastique olympique, la natation, la course et les sauts.

Quatrième Phase (12-18 ans)
Le jeune peut commencer à pratiquer plusieurs sports de compétition qui lui permettront d'améliorer définitivement sa "coordination motrice", sa "souplesse", son "élasticité", sa vitesse", sa "force", sa "résistance" et son endurance".

Activité physique d'amusement ou de compétition?

Lorsque l'activité physique devient indispensable, il est temps de choisir comment la pratiquer, simplement pour "s'amuser" ou dans le but de la "compétition". Peu importe le choix, l'important est de choisir. Nous pensons que le "sport de compétition" est le meilleur choix car en réalité, il prépare mieux l'individu à sa vie future. Le sport de compétition développe intensément l'organisme mais le "dosage" performances-bénéfices doit être parfait car le "manque d'intensité" et les "abus" ne sont ni l'un ni l'autre porteurs de grands bénéfices. En ce qui concerne le sport pratiqué pour l'amusement, l'individu pratique une activité pour vaincre des incapacités. L'idéal serait donc de pratiquer le sport de compétition pour "développer des capacités", et de l'alterner avec des phases d'amusement pour "vaincre des incapacités", à condition que le choix et l'âge de début de l'activité soient corrects.

Pour établir l'âge le plus correct, il faut prendre en considération quatre facteurs : 1) le sexe; 2) le type de sport; 3) la vie utile; 4) le sommet sportif.

En ce qui concerne le sexe, on sait que la femme, qui arrive à la puberté avant l'homme, peut

commencer à pratiquer un sport avant lui. En revanche, elle l'abandonne plus tôt et chez elle, la durée totale de la pratique sportive est inférieure. On sait également qu'en vertu de l'action de l'hormone masculine, principale responsable du développement de la force et de la puissance musculaire, les résultats atteints par les femmes sont presque toujours inférieurs à ceux des hommes. En outre, les possibilités de choix sont moins vastes pour la femme que pour l'homme. Rares sont les sports où les femmes peuvent s'imposer : la gymnastique rythmique, la natation synchronisée et quelques spécialités hippiques.

Quant au "**Type de sport**", il faut tenir compte de deux facteurs : "la durée de la pratique" et "les efforts physiques".
En ce qui concerne la "durée de la pratique", il existe des sports de longue durée (début précoce et fin prolongée dans le temps), de brève durée (début tard et fin précoce), et de moyenne durée, où les phases se superposent.
En ce qui concerne les "efforts physiques", il faut prendre en considération trois aspects : l'aspect cardiocirculatoire, l'aspect psychique et l'aspect relatif à l'appareil locomoteur.
Quant au premier aspect, on sait que le coeur de l'enfant ne doit pas être soumis à des efforts intenses et continus afin d'éviter tout développement disproportionné entre la dimension du coeur, l'épaisseur de la paroi des cavités cardiaques et sa contractilité.
Un exemple de sport inadapté aux enfants de moins de douze ans est le football à six, qui contraint les joueurs à des déplacements rapides et ininterrompus. Il faut éviter les sports pratiqués en apnée, qui provoquent une hypertension artérielle, ainsi que l'haltérophilie et certains types de lutte.
Quant aux stimulations psychiques, il est erroné de soumettre l'enfant à des agressions comme "devoir gagner", "agresser" ou "être agressé", être réprimandé ou félicité de manière disproportionnée par les techniciens, les parents et les dirigeants.
Les efforts de l'appareil locomoteur sont quant à eux responsables des plus gros dommages causés dans le secteur de la compétition en âge précoce et inadapté.
Si les muscles sont soumis à des travaux intenses précoces et inadaptés, ils peuvent s'hypertrophier et parfois même se retirer, ce qui provoque une compression au niveau des os, ainsi que des déséquilibres articulaires.
Dans les sports unilatéraux (comme le tennis, l'escrime et même le football, où un côté du

corps est appelé à travailler plus que l'autre), on peut observer des problèmes de croissance dus à des pressions musculaires inadaptées (qui font que chez ces athlètes, le côté dominant est moins long et plus épais).
L'hypertrophie musculaire disproportionnée peut également être responsable d'un déséquilibre entre la musculature agoniste et antagoniste, ainsi que de l'apparition de difformités et de défauts de l'attitude. L'équilibre du développement de la force et de l'élasticité sans préjudice de la flexibilité est donc fondamental.
Les lésions du cartilage de la croissance sont parfois accompagnées de lésions des cellules de la croissance qui peuvent provoquer des ostéochondrites et des difformités qui, s'ajoutant aux fractures dues au "stress", déterminent un cadre clinique pour le moins obscur et indésirable.
On sait aussi que le cartilage articulaire est un patrimoine génétique qui se développe de la naissance à l'adolescence et qu'il ne doit pas être détruit prématurément par l'utilisation intense et indue de la pratique sportive.

Quant à la "**vie utile**", nous savons que le corps humain se comporte comme une machine: s'il est utilisé de façon convenable, il peut conserver son intégrité pendant de nombreuses années, mais s'il est exploité de façon incorrecte, il peut se consommer rapidement et arriver au terme de sa vie utile. En outre, la pratique du sport de compétition de haut niveau implique que les athlètes se soumettent à des séances d'entraînement et à des compétitions proches de l'épuisement, qui conditionnent la moyenne de sa durée utile. Si "certains sports peuvent être pratiqués pendant x années", il est facile de comprendre comment un sport ayant une durée utile de quinze ans, par exemple, peut être interdit à des athlètes de 24 ans qui ont commencé à le pratiquer à 8 ans, ou encore à des athlètes qui, ayant commencé l'activité de compétition à 12 ans, l'abandonnent à 28 ans.

Le "**sommet sportif**", considéré comme le moment de "rendement maximum" de l'athlète, la période pendant laquelle il bat ses records et obtient ses plus grandes victoires, peut être caractérisé par le développement maximum de trois facteurs : *physico-moteur, mental et technique*.
Le facteur psychomoteur suit une courbe qui indique une croissance de 30% pendant la première année de vie, de 10% au cours des six années suivantes, de 20% entre sept et douze ans, de 30% entre douze et vingt ans, et enfin de

10% jusqu'à vingt-cinq ans, âge auquel l'athlète atteint ce que l'on appelle le sommet physique et moteur de l'être humain, période qui dure jusqu'à

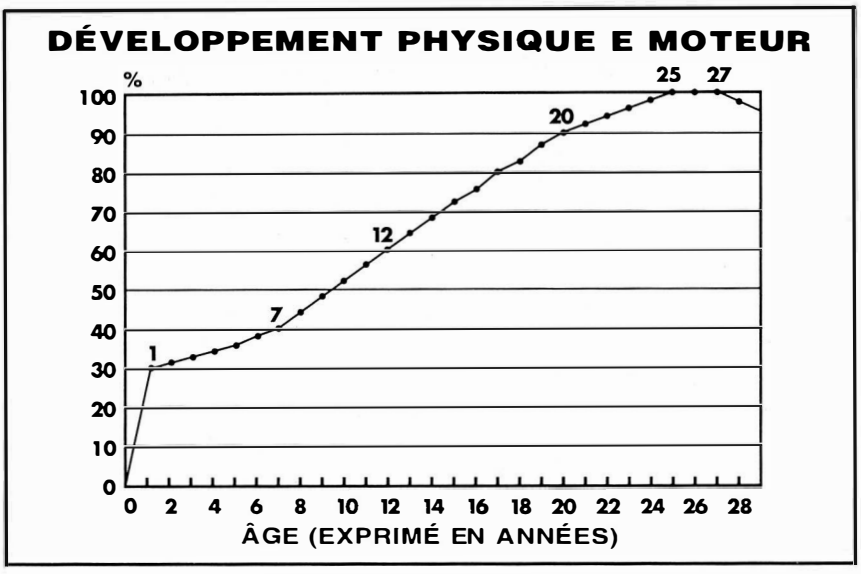

vingt-sept ans (graphique 2).
Le développement mental est de 25% pendant la première année de vie, de 10% pendant les six années suivants, de 20% entre sept et douze ans, de 20% entre dix et dix-sept ans, de 20% entre dix-sept et vingt-trois ans et enfin de 5% après

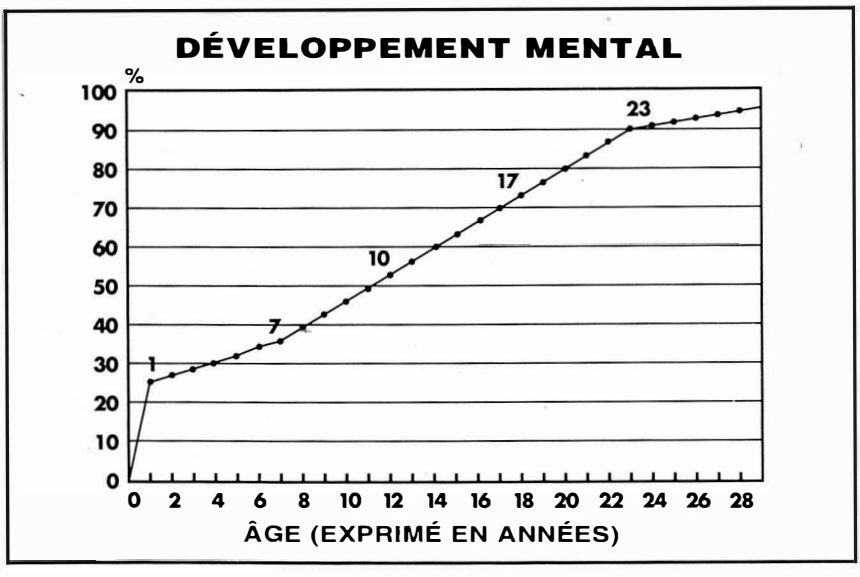

vingt-trois ans (graphique 3).
Dans les différents sports (en natation et en gymnastique olympique, le début et l'abandon de la pratique sportive sont plus précoces, tandis que dans les courses de fond et en haltérophilie, ils ont lieu plus tard), on considère qu'en moyenne, le développement technique n'est que de 5% au cours des sept premières années de vie, de 10% entre sept et douze ans, de 40% entre dou-

ze et seize ans, de 30% entre seize et vingt ans, de 15% entre vingt et vingt-quatre ans, âge

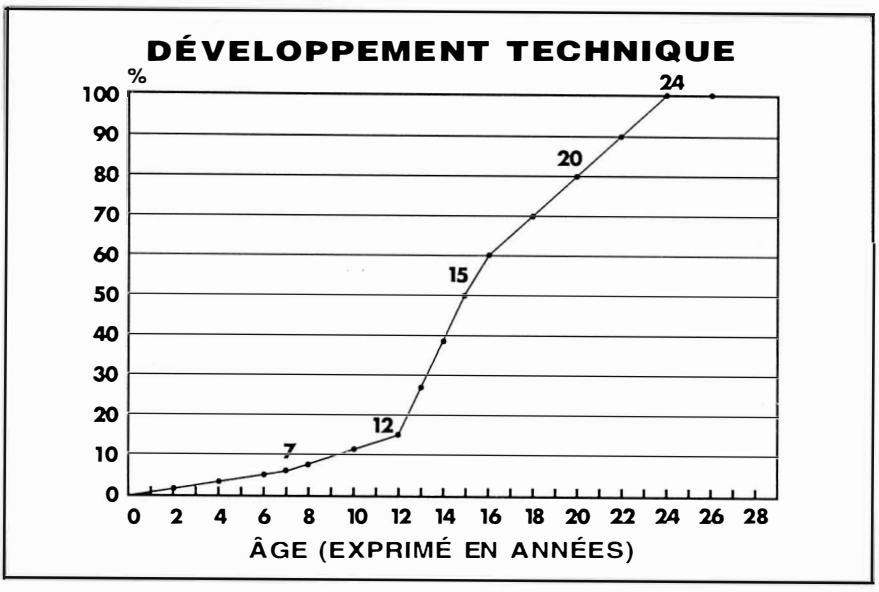

auquel l'athlète s'approche de son sommet (graphique 4).

Si l'on superpose ces trois graphiques, on en obtient un quatrième qui permet de constater que le sommet commun, période pendant laquelle l'athlète obtiendra le meilleur rendement, se trouve aux alentours de 26 ans dans la moyenne des sports (en ce qui concerne l'analyse du facteur technique). La plus petite des valeurs (25) se

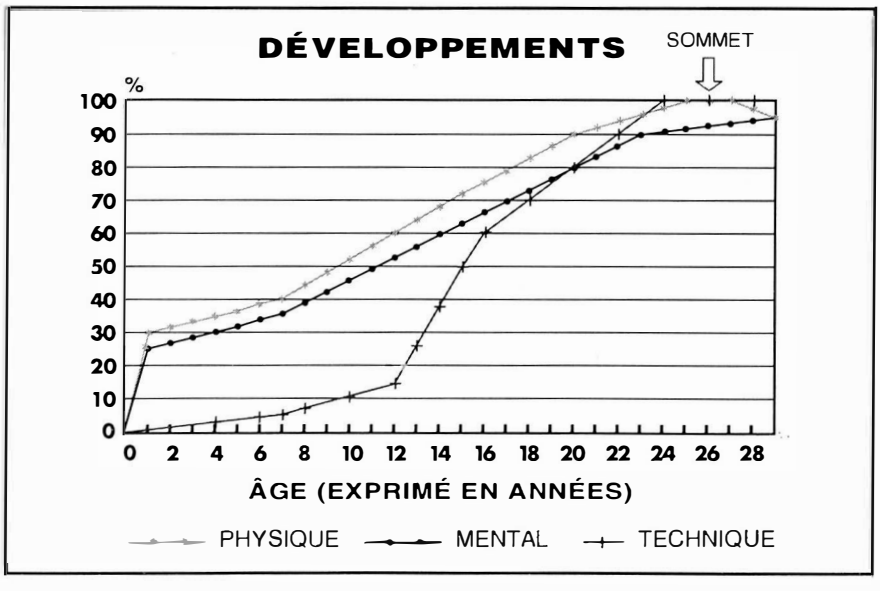

réfère aux femmes tandis que la plus grande (27) se réfère aux hommes (graphique 5).

Aujourd'hui cependant, on s'aperçoit que certains éléments viennent modifier le calcul de ces sommets. En effet, le début précoce de l'activité sportive fait que le graphique du développement moteur est anticipé. L'appareil locomoteur, compromis prématurément, n'atteint plus le sommet et arrive à un maximum de 30% seu-

lement. Le développement mental est endommagé car la "professionnalisation précoce porte préjudice à la formation de l'étudiant qu'elle empêche d'atteindre le sommet mental et intellectuel souhaitable". Enfin, le développement technique, bien qu'anticipé lui aussi, atteint cependant le sommet. Il en découle que l'athlète atteint plus tôt le sommet, mais que son niveau de formation est nettement inférieur à celui que l'on constatait jusqu'à présent.
Pour conclure, ces sommets inférieurs font que les possibilités de grandes victoires seront de moins en moins nombreuses. La raison principale est le début précoce de l'activité sportive de compétition.
Sur la base d'analyses individuelles, nous pensons que les enfants devraient commencer les entraînements visant à la compétition dans les limites d'âge suivantes, se référant aux spécialités sportives indiquées :

10 ans
natation, gymnastique olympique;
12 ans
volley-ball, basket-ball, handball, athlétisme (sauts, courses brèves);
14 ans
football, football à six, water-polo, judo, athlétisme (lancer);
plus de 14 ans
tennis, base-ball, escrime (sports unilatéraux);
16 ans
courses de fond, haltérophilie, lutte (autres).

Par conséquent :
0-1 an
mouvements préférentiels allongés, psychomotricité, marcher, nager;
1-6 ans
amusement, dominer l'environnement;
6-12 ans
école sportive, natation, gymnastique olympique;
12-18 ans - sport de compétition, si possible, à un âge correct après un choix correct.

Les responsabilités de la famille dans la pratique sportive de l'enfant

par Robert Decker

En 1991, la "Deutsche Sportjugend" - jeunesse sportive allemande - une organisation du "Deutscher Sportbund" - confédération allemande du sport - l'organisme faîtier central du sport en Allemagne, avait organisé à Osnabrück un grand congrès national sous le titre provocateur : "Kinder brauchen Bewegung - Brauchen Kinder Sport?" (Les enfants ont besoin de mouvement - ont-ils besoin de sport?).
Un des principaux organisateurs et conférenciers de ce congrès, le professeur Renate Zimmer, a écrit par ailleurs : "Bewegung ist mehr als Sport!" (Le mouvement est plus que le sport!).
Ces deux citations en guise d'introduction pour souligner l'importance du mouvement, des activités dites physiques ou corporelles, des expériences concrètes, du vécu et des activités ludiques, du jeu, pour le développement intégral de l'enfant, pour son éducation. Dès sa naissance, voire avant, pendant sa gestation dans le ventre de sa mère, l'enfant a besoin de bouger, de se mouvoir, de gesticuler. Pour l'enfant, la satisfaction de son besoin de mouvement est aussi importante, aussi vitale que la satisfaction de ses autres besoins primaires ou fondamentaux : satisfaction de son besoin d'air, d'oxygène, de son besoin de nourriture, de son besoin de sommeil, et aussi satisfaction de son besoin d'amour, d'affection.
Des phrases d'auteurs célèbres, comme "De l'acte à la pensée" titre d'un livre de Henri Wallon, ou "L'opération mentale est une action intériorisée" (Jean Piaget), ou "L'enfant pense avec ses muscles" (Michaux) soulignent les rapports, les intrications étroites, les interactions entre la motricité et le psychisme de l'enfant, deux aspects, deux facettes de sa personnalité, de son unité psychosomatique indivisible.
"L'enfant pense avec ses muscles". Dans les premières années de sa vie, jusqu'aux premières années de sa scolarité, en maternelle, et encore dans les premières années à l'école primaire,

l'enfant est essentiellement mouvement :
- c'est dans le mouvement qu'il expérimente ses possibilités et ses limites motrices, qu'il cherche d'ailleurs sans cesse à dépasser. En maîtrisant progressivement son corps, l'enfant s'affirme, il en dégage la confiance en lui-même nécessaire à son autonomie;
- c'est dans le mouvement que l'enfant ressent le plaisir de mouvoir ses muscles, de s'essouffler et d'entrer en contact physique avec le sol, les objets et avec ses camarades (monde physique, matériaux et personnes);
- c'est par le mouvement que l'enfant continue à la maternelle l'exploration de son environnement et qu'il forge, par ses expériences vécues, les structures fondamentales aussi de sa pensée abstraite;
- c'est dans le mouvement que les interactions émotives avec l'adulte et les autres enfants sont les plus explicites et les plus compréhensibles à l'enfant. Il exprime en effet davantage ses émotions à travers ses attitudes corporelles que par la parole, celle-ci n'étant pas encore un moyen d'expression suffisamment maîtrisé.

Les activités motrices de la mère porteuse d'un bébé sont d'importance capitale pour le développement de l'enfant, dont elles sont aussi le miroir. Par une grande variété et diversité non freinée de mouvements pendant la grossesse, l'enfant est stimulé et fait de multiples expériences en matière de modifications/changements dans l'espace et dans le temps (mouvements vers le haut, le bas, dans un sens, dans l'autre, changements dans le rythme/tempo).

Chez le petit enfant, toute expérience corporelle contribue à la structuration du cerveau. Le manque de stimulations à cet âge peut, le cas échéant, conduire chez l'enfant à des maux - des déficiences, des troubles - persistant pendant toute sa vie. D'où la nécessité, pour les parents, de participer activement, de contribuer, de collaborer à l'éducation motrice de leurs enfants.

Cette collaboration est même indispensable pour des raisons purement physiologiques : sans de multiples contacts, aussi différenciés et aussi variés que possible, de l'enfant avec son environnement direct - prendre dans les mains, manipuler, prendre dans la bouche, goûter, toucher, sentir ... - il n'y a pas de base pour les processus ultérieurs de l'abstraction et de la créativité.

La mobilité et la faculté d'utiliser les mains et les doigts sont aussi les prémisses au développement ultérieur de la perception optique et du langage (Kiphard).

L'adresse et la vitalité corporelle de l'enfant, tout comme sa bonne forme/condition motrice influencent toutes ses capacités psychiques, sa faculté de s'exprimer, de communiquer, de re-

connaître et de résoudre des problèmes, la façon d'être sensible, de ressentir, de sympathiser et de vivre avec autrui.
La capacité d'apprendre, la vitesse de réaction, la faculté/capacité d'être attentif et de se contrôler, de se maîtriser sont elles aussi fonction de la vitalité corporelle et de la bonne condition motrice de l'enfant.
Nombre de troubles et de perturbations psychosomatiques pourraient être évités si l'homme s'occupait très tôt de son corps comme baromètre de sa santé et s'il développait une relation positive avec son corps.
C'est en premier lieu aux parents d'apprendre à leurs enfants comment gérer, comment vivre leur corps.
Les enfants ont encore le don, la faculté d'exprimer leurs sentiments "corporellement" - Kinder haben noch die Gabe, ihre Gefühle zu "Verkörpern" - Ils se réjouissent avec tout leur coeur, avec tout leur corps, tout comme ils expriment leurs déceptions, leur tristesse, leur souffrance, leur douleur et leur colère avec tout leur corps.
La capacité d'exprimer, de représenter des émotions, des affections - Gemütsbewegungen - de façon spontanée dans des attitudes et dans des mouvements est une des prémisses, des conditions préalables essentielles pour la santé physique et psychique ultérieure.
Préserver cette intégration toute naturelle du corporel et du psychique pour plus tard, voilà sans aucun doute une des missions les plus importantes de l'hygiène mentale (Psychohygiène) de toute éducation élémentaire centrée sur l'enfant et sa santé (eine kindgemässe und gesundheitsorientierte Elementarerziehung).
Jusqu'à nos jours, nous avons tous grandement sous-estimé l'importance capitale du manque de mouvement et de ses effets nocifs sur la santé - krankmachende Bedeutung von Bewegungsmangel - dans le développement d'enfants sains.
Aujourd'hui, nous savons que les restrictions, les limitations des expériences motrices enfantines sont les causes premières de la plupart des maladies dont ont à s'occuper les médecins-pédiatres (Hartmut Kühl).
Pour le petit enfant, les activités motrices, dans la famille et aussi dans la rue, sur les plaines de jeu, etc. et plus tard, en maternelle, à l'école primaire, ne constituent pas seulement une sorte d'exutoire moteur, de dépense physique, un moyen nécessaire de satisfaire son besoin urgent de mouvement.
Les activités physiques et, plus tard, sportives, permettent aussi l'apprentissage moteur et sportif, l'initiation et l'introduction dans notre

"Bewegungskultur" - dans notre culture motrice et sportive -. Pour l'enfant, comme pour l'adulte, les activités motrices et sportives servent aussi à l'acquisition, à l'amélioration ou à l'entretien de la condition "physique", et par là de la santé. Le mouvement et les activités physiques et sportives sont enfin pour l'enfant un moyen d'expression et de réalisation de soi-même, un moyen de socialisation, voire un moyen pour développer son intelligence.
Pour l'enfant, tout jeu est aussi mouvement, toujours intérieur, mais souvent aussi visible de l'extérieur. Se mouvoir et jouer sont pour l'enfant une seule et même chose. Pour l'enfant, le jeu est aussi performance.
Etre capable de bouger, de se mouvoir, de s'asseoir, de rouler, de faire des culbutes, de ramper, de se déplacer, de marcher, de courir, de sauter, de grimper, de lancer, de lever et de porter, de se déplacer dans l'eau, dans la neige et sur la glace, tout cela est ressenti, éprouvé par l'enfant comme une performance vécue et appréciée, par lui-même et par les autres, à commencer par ses parents, ses frères et soeurs, ses grands-parents, bref par sa famille.
Mouvement, jeu et performance, voilà précisément les trois facteurs ou éléments constitutifs du sport au sens large du terme, de toute activité sportive.

Les parents, premiers initiateurs et éducateurs sportifs de l'enfant

C'est ici que se situe le rôle des parents, de la famille comme premier et principal responsable du développement, de l'épanouissement, de l'éducation des enfants aussi en matière d'éducation motrice et, plus tard, sportive.
Aux parents, à la famille d'offrir à leurs enfants ce dont ils ont besoin, aussi dans ce domaine vital d'importance capitale pour le développement de l'enfant, à savoir :
- un monde, un environnement qu'ils peuvent appréhender, saisir, conquérir avec tous leurs sens et qu'ils peuvent comprendre, qui leur offre des occasions propices pour faire des expériences globales significatives;
- des espaces pour jouer et pour se mouvoir, pour bouger, des espaces qui méritent d'être explorés et d'être remplis par la fantaisie enfantine;
- le temps nécessaire pour s'occuper de façon intensive, pour faire face aux problèmes rencontrés et pour trouver soi-même des solutions, pour résoudre soi-même les tâches rencontrées;
- d'autres enfants avec lesquels ils peuvent jouer, se débattre, se défouler et oser faire quelque chose;
- des adultes qui prennent du temps pour les enfants, qui trouvent passionnant de faire quelque chose avec les enfants et qui leur font suffi-

samment confiance pour leur permettre d'oser eux-mêmes faire quelque chose.
Si les jeux moteurs de l'enfant ne constituent pas encore des activités sportives proprement dites dans le plein sens de ce terme, le passage des uns aux autres se fait néanmoins sans heurts, progressivement. Le passage d'un saut par-dessus une flaque d'eau au saut en longueur, de la marche en équilibre sur un mur aux premiers exercices d'équilibre sur une poutre se fait sans heurts, pour ainsi dire en filiation directe.
A la recherche d'un "Ersatz" - d'un substitutif aux possibilités naturelles de satisfaire leur besoin de mouvement, les enfants sont confrontés de plus en plus tôt avec un monde moteur artificiel "sportivisé" et "éducatif".
Aujourd'hui, beaucoup d'enfants font leurs premières expériences dans un gymnase dès l'âge de 2-3 ans, par exemple lors de séances de gymnastique pour mamans et bébés.
Le sport crée ainsi des occasions de se mouvoir que l'enfant ne trouve plus dans sa vie quotidienne normale. Lors de ces activités sportives, l'enfant fait aussi connaissance avec d'autres enfants. Ensemble, ils peuvent s'adonner à de nouvelles activités motrices et découvrir de nouveaux modes d'action.
Aux parents et aux autres "animateurs"-moniteurs des petits enfants de ne pas écraser la spontanéité enfantine et leurs créations motrices en les enfermant dans un carcan organisationnel ennemi de toute créativité et de toute initiative de la part des enfants.
Guidés par leur souci d'efficience, les adultes veulent planifier, programmer eux-mêmes les activités des enfants et tuent ainsi tout esprit d'initiative, toute créativité chez les petits.
Ici les adultes, en premier lieu les parents, doivent savoir que, plus l'enfant est jeune, plus il a besoin de jouer, d'explorer, d'expérimenter, d'essayer, de créer librement, sans contraintes extérieures, et non pas de devoir réaliser, exécuter des exercices, des activités, des jeux ou des mouvements imposés, ordonnés, commandés.
Si les enfants ont donc besoin de mouvement, d'activités motrices et sportives, il faut bien préciser que ces activités physiques et sportives doivent correspondre à leurs besoins et à leurs caractéristiques spécifiques.
Le sport doit donc être adapté à l'enfant et non vice versa.
L'enfant ne devra pas être obligé, forcé à s'adapter aux exigences du sport, de ses règles, de ses normes, de ses codes, comme c'est malheureusement trop souvent le cas!
Le rôle de la famille comme premier initiateur et éducateur sportif de l'enfant est donc capital :

Pratiques sportives des parents d'abord, de la mère surtout, comme jeune fille et comme jeune femme d'abord, comme mère porteuse du bébé - natation, marche, gymnastique prénatale -.
Viennent ensuite, après la naissance du bébé, des activités "sportives", comme la natation, dans un bassin convenablement chauffé, des parents, de la mère, du père ou des grands-parents avec le bébé.
Des jeux moteurs et autres dans la chambre à coucher ou dans une autre pièce équipée aussi pour les activités ludiques du bébé, du petit enfant.
Le jardin, avec du gazon et des équipements multi-fonctionnels, comme par exemple un portique avec une corde à grimper, une balançoire, un trapèze, une échelle de cordes ... constitue un lieu privilégié pour les jeux moteurs du petit enfant.
A défaut, aux parents d'amener leur enfant sur les terrains de jeu et les plaines de jeux créés par les autorités locales, les communes dans les quartiers résidentiels. Peuvent s'y ajouter des sorties en forêt, ces grands gymnases ou endroits de jeu naturels, dans les champs, sur un terrain vague, avec les multiples possibilités naturelles pour courir, sauter, grimper, pour se débattre, se défouler et pour faire toutes sortes d'expériences motrices aussi variées et diversifiées que possible.
Principe général : pour le petit enfant de 2 à 6/7 ans, pratiquement tous les objets de la vie courante, à commencer par les meubles, les chaises, les tables, le parquet, mais aussi des poupées, des chapeaux, des ballons de baudruche, des cordes, des bâtons, des morceaux de bois, des journaux, des mouchoirs et des essuie-mains, des morceaux d'étoffe ou de tapis, des draps, des boîtes en carton, des coussins, des petits sacs, des morceaux de laine, des cerceaux ... peuvent être utilisés comme engins de "gymnastique", pour jouer, seul et avec d'autres enfants, pour faire d'innombrables expériences motrices, pour faire son éducation motrice et ludique de façon simple, spontanée, facile, directe.
Le monde de l'enfant doit aussi être sa "Bewegungswelt" son monde moteur!
Deux facteurs me semblent ici essentiels.
D'une part, offrir aux enfants, dès leur très jeune âge, des incitations, des invitations, des stimulations au mouvement, en créant ou en adaptant les conditions matérielles et spatiales indispensables. Le milieu familial est en fait le premier et le plus important espace moteur des enfants. Le logement, le foyer familial est l'espace quotidien de l'enfant pour vivre, pour jouer et pour se mouvoir. Aussi faut-il l'équiper en

conséquence : aménager l'espace, le logement pour le rendre "kindgerecht" - pour l'adapter aux besoins de l'enfant - avec des meubles simples, un canapé, des morceaux de mousse, un tapis, des matelas, des couvertures au sol ... pour bouger, pour rouler, pour se déplacer à quatre pattes, pour ramper, pour tirer et pousser, pour se redresser, se mettre debout, pour courir, pour sautiller et pour sauter, pour construire, pour balancer, pour grimper.

D'autre part, l'attitude des parents face au mouvement et aux activités sportives est encore plus importante. Les intérêts des parents ont souvent une fonction de modèle pour les enfants. Des recherches montrent que des activités motrices communes des parents avec leurs enfants ont des effets très positifs sur le développement moteur des enfants. Quant à l'attitude des parents, elle est essentielle dans l'éducation des enfants à un comportement autonome, responsable. C'est dans la famille, endroit le plus important pour l'éducation du petit enfant, que sont posés les fondements pour toute éducation ultérieure vers l'autonomie. Si l'adulte intervient trop vite, trop souvent, dans les expériences et expérimentations de l'enfant, s'il le corrige et le conseille trop vite, l'enfant est perturbé dans ses essais de comprendre le monde à travers ses propres explorations.

Une attitude ouverte, positive, expectative aussi, encourageante, renforçante des parents peut aider, soutenir l'activité du petit enfant. Par contre, la répression et le manque de compréhension pour les besoins propres de l'enfant peuvent le conduire à la passivité, voire le décourager, l'amener à se laisser aller. L'enfant doit faire ses propres expériences, il doit pouvoir maîtriser seul des situations pour développer peu à peu des stratégies de maîtrise plus générales, transférables. Les parents et les éducateurs doivent apprendre à se maîtriser pour ne pas toujours troubler, perturber les activités ludiques de l'enfant. Ils doivent apprendre à respecter les décisions de l'enfant dans le choix des activités qui lui apparaissent significatives, remplies de sens. Les adultes peuvent grandement influencer le jeu des enfants, sans toutefois toujours s'en rendre compte. Ils peuvent aider ou empêcher, freiner ou encourager, inciter ou réprimer, étouffer. Leurs intentions sont souvent excellentes. Mais ils ne peuvent pas se mettre à la place, dans la situation de l'enfant, ne plus voir le monde dans la perspective de l'enfant.

Au fil de la croissance de l'enfant, viennent s'ajouter aux activités quotidiennes dans le foyer familial des sorties actives pendant le temps libre des parents, en fin de semaine, avec petites randonnées, à pied et à bicyclette, des sorties à

la campagne, dans les montagnes, près de l'eau, d'une rivière, d'un lac, naturel ou artificiel, de la mer ... et aussi les vacances à la campagne, en montagne, à la mer, dans un environnement propice à de nombreuses activités physiques et sportives surtout pour les enfants, mais aussi pour les parents.

Dès que l'enfant va dans une crèche ou fréquente une classe maternelle, les parents peuvent s'impliquer, s'engager aussi dans la vie associative de leur communauté locale : inscrire leur enfant dans un club sportif et/ou gymnique avec sections pour les petits, participation active aux fêtes ludiques et sportives organisées par exemple par l'école maternelle, l'école primaire, avec l'association des parents d'élèves, profiter des offres sportives périscolaires : clubs sportifs scolaires ou association sportive de l'école et aussi clubs sportifs de la localité, de la ville : y inscrire l'enfant, l'y conduire régulièrement, s'engager, si possible, comme accompagnateur, animateur, dirigeant.

Tout ceci demande évidemment, de la part des parents et/ou des grands-parents, de l'intérêt, une attitude positive, de la disponibilité, du temps et aussi de l'engagement personnel pour leurs enfants et/ou petits-enfants.

Dans ce vaste domaine, le principe si souvent cité de la subsidiarité joue à plein : prendre soi-même, comme parents, une part active et assumer le cas échéant des responsabilités dans la vie associative, s'y intéresser, s'y engager, participer activement, aider, selon ses moyens et ses compétences, faire de sorte que l'activité sociale, que les offres, les structures d'accueil pour une vie sportive du village, du quartier, de la localité, de la ville soient ou deviennent réelles, riches, diversifiées, accueillantes non seulement pour quelques sportifs adolescents et adultes dans la fleur de l'âge, mais aussi et même surtout pour tous ceux qui en ont un plus grand besoin, en commençant précisément par les enfants.

Plus les enfants grandissent, plus il importe pour les parents de continuer à s'intéresser à ce que font leurs enfants dans leur temps libre, pendant leurs loisirs.

Aux parents d'inciter, d'encourager, d'amener leurs enfants, aussi par l'exemple qu'ils donnent eux-mêmes, à faire du sport, à pratiquer les activités physiques et sportives qui conviennent le mieux à leurs possibilités, à leurs disponibilités et à leurs intérêts. Aux parents de les aider, de les stimuler, de les "entraîner", de les "supporter", en un mot, de leur permettre et même de leur faciliter la pratique de différentes activités physiques et sportives, de différents sports, sans toutefois les y obliger ou forcer, les y contraindre, ou leur imposer une activité sportive déter-

minée pour satisfaire leur propre vanité.
Cet intérêt pour tout ce que font leurs enfants implique également une approche critique, des discussions en famille, des dangers que comporte un sport mal compris et mal pratiqué.
Les excès du sport, sa pratique excessive ou trop unilatérale, les nombreuses exagérations et extravagances surtout du sport-spectacle, voire ses dangers pour la santé, physique et morale des pratiquants, surtout des jeunes, doivent faire l'objet d'analyses et de discussions critiques dans la famille.
Dans un monde de plus en plus perverti par une médiatisation à outrance, les parents comme premiers responsables de l'éducation de leurs enfants doivent abandonner leur rôle de simples spectateurs, de consommateurs passifs, et développer une attitude à la fois vigilante et critique pour aider véritablement leurs enfants à trouver leur propre chemin et leur apprendre à distinguer entre le bon blé et l'ivraie, aussi en matière de sport.
Avant de terminer, permettez-moi de citer deux enquêtes.
L'une effectuée il y a quelques années en Allemagne fédérale auprès de sportifs de haut niveau par un mensuel du sport, pour savoir qui avait le plus contribué à leur réussite sportive.
De façon presque unanime, la très grande majorité des grands sportifs ont répondu que c'est en premier lieu à leurs propres parents qu'ils doivent leur réussite sportive. Malheureusement, nous connaissons tous aussi des exemples de parents qui, animés par une grande vanité, un grand égoïsme, une ambition insatiable, ont choyé ou poussé, voire forcé leurs enfants dans une carrière sportive impossible et qui les ont finalement conduits à un échec, non seulement sportif, mais général.
La deuxième effectuée entre novembre 94 et mars 95 par deux de mes étudiants à l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques au Luxembourg, dans 46 classes de nos écoles primaires, auprès de 740 enfants de 9-11 ans sur les intérêts de ces enfants en matière d'éducation physique et sportive scolaire et de pratique sportive en général.
Cette enquête comprenait aussi la question suivante : "Tes parents font-ils aussi du sport?" - Des réponses recueillies, il ressort que si les parents font régulièrement du sport, près de 80% des enfants sont membres d'un club sportif. Ce pourcentage descend à 63% si les parents ne font que parfois du sport, pour tomber au-dessous de 50% chez les enfants dont les parents ne font pas de sport.
Le comportement sportif des parents influence donc de toute évidence l'attitude de leurs enfants

face au sport.
La réponse pourrait aussi être formulée autrement: "Plus les parents s'engagent dans le sport, moins leurs enfants restent à l'écart des clubs sportifs".
Chez les parents faisant régulièrement du sport, seulement 19% des enfants restent à l'écart des clubs sportifs, alors que pour les parents ne faisant que parfois du sport, le pourcentage des enfants qui ne sont pas dans un club sportif monte déjà à 33%, pour atteindre 44% chez les enfants dont les parents ne font pas de sport du tout.
Donc le comportement des parents a de toute évidence une très grande influence sur le comportement, les habitudes des enfants en matière de pratique sportive.
En sport, comme dans tous les domaines de l'éducation et de la formation, les parents ont donc un rôle capital à jouer.
A nous, Panathloniens, d'aider les parents à prendre pleinement conscience de l'importance du mouvement, du jeu et des activités physiques et sportives pour le développement intégral de toute la personnalité de leurs enfants.
A nous de les aider à assumer efficacement leurs grandes responsabilités dans ce vaste domaine de l'éducation de leurs enfants.
La réalisation de la Charte des droits de l'enfant, de tous les enfants dans le sport, commence précisément dans la famille et a ce prix.

Sport et école

par Bruno Grandi

Rien n'est plus exact que d'affirmer que le sport - ou mieux encore l'éducation motrice - est l'un des moments fondamentaux et nécessaires à l'éducation intégrale des jeunes.

Ecole et sport devraient constituer un binôme pour le moins biologiquement naturel et conséquent :
- naturel car le mouvement est vie, par conséquent aucune autre institution, mieux que l'école, ne doit se préoccuper de ce bien supérieur;
- conséquent car le projet éducatif dont s'inspire l'école ne peut être unitaire que s'il comprend un programme de travail adapté, du point de vue neurophysiologique, à la phase de l'âge évolutif auquel il se réfère.

Nul ne peut nier que le mouvement - de ses formes primitives et instinctuelles de différente nature (de défense, d'appropriation et, d'une manière plus générale, vitaliste) - a toujours été l'élément essentiel du rapport relationnel entre l'homme et l'environnement.
Le processus d'humanisation et de civilisation de l'homme est passé par l'acte moteur qui l'a accompagné tout au long du processus évolutif de son histoire anthropologique, jusqu'à atteindre le stade de l'éducation esthétique auquel nous sommes parvenus aujourd'hui.
Et si la motricité est le paradigme de la vie animale, pour l'homme, elle est le support de toute la vie mentale.
Par cette définition, le Pr Pfanner, neurophysiologiste, a dissipé tous les doutes qui pouvaient exister sur l'importance de la motricité pour la formation intégrale et unitaire de l'homme.
Malheureusement, en ce qui concerne l'expérience italienne, ces principes, bien qu'étant acceptés et partagés par tous les courants de pensée, ne se réalisent pas ou, plus exactement, ne sont pas appliqués au mieux, raison pour laquelle le mariage entre école et sport auquel nous faisions allusion ne cesse de rencontrer toute une série de difficultés et d'incertitudes.
A tous les niveaux, on a parlé du sport et de ses valeurs, mais je suis surpris de constater que chacun, outre les principes susmentionnés, tend à exalter certains détails, même en termes de spéculation dialectique à laquelle je donne personnellement la définition de "philosophie d'op-

portunité".
Pour être plus clair, j'estime que souvent, la vision des valeurs universelles du sport finit par être assujettie au système qui les évoque et les adopte, afin de servir ce système. Par conséquent, l'universalité de la pratique sportive, dans le rapport de cause à effet, est filtrée par de nombreux compromis, par des revers contradictoires qui donnent lieu à des difficultés de langage et d'identification.
A mon avis, le moment est si complexe qu'à la longue, il pourrait finir par toucher le sport olympique et ses principes, car peu à peu, lui aussi :
- doit accepter le compromis qui est en train de s'instaurer entre sport et spectacle dans ses revers conséquents;
- tend à accepter le compromis historique entre sport et santé.
Je pourrais ici indiquer de nombreux autres moments de crise, tous au nom de la spectacularisation, car c'est elle qui est en passe de devenir le point d'arrivée auquel est lié le "résultat à tout prix", avec toutes ses embûches.
Mais pour en revenir à l'école, nul ne peut nier ce lien naturel entre l'école et la pratique sportive, lien qui doit cependant posséder une condition fondamentale, sous peine de dénaturer les fonctions de l'école d'une part et de l'associationnisme d'autre part.
Cette condition fondamentale est que le sport doit être introduit "à mesure d'école", pour des raisons éducatives et organisationnelles.
J'ai déjà énoncé les raisons éducatives au début de cet exposé. Y revenir serait donc pléonastique.
Les raisons organisationnelles sont celles spécifiques de l'école qui doit réaliser un projet éducatif global, valable pour tous les élèves, en particulier pendant la période de l'école obligatoire.
Mais ces raisons sont aussi d'ordre logistique et économique car les structures des installations scolaires ne sont pas aptes à accueillir des choix variés de disciplines sportives, de façon à satisfaire les propositions sportives tout aussi variées que les élèves pourraient demander.
Cette affirmation, ce slogan "pour un sport à mesure d'école" exprime une philosophie pragmatique. En réalisant cette philosophie, la pratique sportive pourrait mieux s'insérer dans le milieu scolaire et avoir des développements et intégrations successifs.
Concrètement, je pense que l'on peut arriver à cette conclusion par déduction et en évaluant

l'expérience acquise jusqu'à ce jour :
1) il est impensable que l'école néglige ou supprime d'autres types d'études en faveur de la pratique sportive qui doit trouver sa place dans des suppléments d'emploi du temps spécifiques, mais son dosage, par rapport aux autres matières enseignées, doit toujours être juste et équilibré;
2) on ne peut envisager que l'école accepte toutes les disciplines sportives dans une même mesure et avec les mêmes priorités, ceci pour des raisons d'ordre propédeutique et pédagogique;
3) on ne peut envisager une augmentation du nombre de mois de l'année pendant lesquels la structure scolaire est à la disposition de la pratique sportive, ceci pour des raisons économiques, de services internes, mais aussi d'utilisation des structures de la part de l'organisation sportive privée, si florissante à l'extérieur de ce monde, et qui a tant besoin des installations utilisées par les écoles;
4) on ne peut envisager que l'école se structure et s'organise de façon à se substituer aux sociétés sportives, par manque d'une compétence spécifique particulière.
Il faut par conséquent réaliser un projet respectant en premier lieu le but éducatif, la congruité de temps, la méthode de travail, le choix physico-moteur, et non pas les exigences et les opportunités de telle ou telle partie.
Le programme d'activité scolaire appliqué à cette réalité doit avoir des caractéristiques particulières afin de sauvegarder les principes fondamentaux que nous venons d'indiquer. Par conséquent, l'activité scolaire :
1) doit impliquer l'ensemble de la classe, dans laquelle le concept d'équipe est synonyme de "classe";
2) doit être constituée par une activité polyvalente pour ne pas amener les jeunes à une spécialisation précoce. Il doit s'agir d'un "jeu sportif" pour tous;
3) doit exclure le conditionnement qui découle de l'expérience sportive faite de l'enseignement pendant la jeunesse. Trop souvent, l'enseignant tend à privilégier le sport qu'il pratique lui-même;
4) doit prévoir une préparation technique de formation de base permettant ensuite d'obtenir des indications relatives aux différentes aptitudes;
5) doit résoudre le problème des affiliés et des non-affiliés à des sociétés sportives, en les fai-

sant coexister dans un même "groupe-classe".
En Italie toute la population scolaire n'a pas reçu une formation sportive dans des sociétés sportives; par conséquent, l'élève-sportif doit faire groupe avec l'élève-novice;
6) doit privilégier le groupe, tout en mettant en valeur l'individualité;
7) doit couvrir une période assez vaste occupant une longue période de l'année scolaire;
8) ne doit pas être prédisposée comme un jeu totalement structuré car, autrement, on aboutirait à des activités sportives définitives devenant dominantes, donc sélectives;
9) doit représenter, pour ceux qui la pratiquent comme pour ceux qui y assistent, une activité agréable;
10) doit donner place et vie à une série d'activités collatérales, de complément, nécessaires afin de créer un intérêt et des motivations de différents genres comme : compétence organisationnelle, promotionnelle, journalistique etc., pour les moins engagés.
Cette formule, qui doit déjà être introduite au cours élémentaire sous forme d'activités propédeutiques, permettrait de favoriser avec une bonne période d'avance l'acquisition d'une forme de jeu qui, à un âge compris entre 6 et 13 ans, pourrait avoir une physionomie plus concrète, pour se caractériser et se structurer pendant les années suivantes.
A côté de ces activités, que l'on pourrait définir "sport pour tous", il serait possible de pratiquer une activité sportive à proprement parler, prévoyant l'organisation de tournois destinés aux élèves et ayant un calendrier spécifique prédisposé par les Fédérations compétentes. L'élève-athlète devrait jouer pour l'établissement scolaire auquel il appartient.
Pour faire face à ces nécessités ultérieures, dans le cadre de l'école, il faudrait envisager l'établissement d'un lien avec l'Associationnisme scolaire actuellement en voie de constitution - qui comprend de nombreuses orientations culturelles - et qui pourrait assurer des fonctions de liaison entre l'école et la société sportive, ce qui permettrait d'établir entre eux un rapport de collaboration permanente jusqu'ici inexistant.
Ainsi, l'école et l'Associationnisme sportif (Rectorat d'Académie, Comités provinciaux CONI, et Collectivités locales) pourraient enfin aboutir à un pacte de collaboration présentant un intérêt économique commun, qui se concrétiserait par l'utilisation rationnelle des ressources :

1) l'école a besoin de l'expérience et du patrimoine dont l'Associationnisme est riche, comme elle a besoin d'interventions économiques et d'organisation technico-sportive;
2) l'associationnisme a besoin de l'école pour un recrutement équilibré de forces humaines, sans provoquer ni compétitions ni concurrence entre les différentes fédérations sportives, et pour l'utilisation des installations leur appartenant sans provoquer de conflits et en facilitant l'éducation sportive pour des raisons d'ordre social et moral.
Ces conditions créeraient une situation parfaite car l'homme serait au centre de l'intérêt des trois institutions qui ont pour objectif le développement de l'homme dans son intégrité psychophysique, pour un homme mieux inséré dans le système social et tendant toujours plus à la recherche de valeurs culturellement et économiquement productives.

Le sport de l'enfant handicapé

par Giovanni Notarnicola

Je n'utilise pas volontiers le terme "handicapé" car je le trouve irrespectueux, tant par son étymologie que par sa provenance chevaline. "Hand in the cap" (la main qui, du chapeau, extrait un numéro). Un numéro perdant, dans ce cas!
J'aimerais que la communauté internationale préfère utiliser, pour définir cette condition, des termes plus scientifiques, des mots comme "hypodoté" ou "inhabile", en ayant soin de compléter le concept.

"Inhabile de la motricité"? Ce qui, bien sûr, n'exclut pas que la personne puisse être habile dans les autres activités électives du genre humain. Le terme "handicapé" fait trop souvent naître l'envie d'ajouter un point d'exclamation; il invite trop souvent les hommes à ne s'amuser qu'entre handicapés d'un côté, et non-handicapés de l'autre. Si l'équipe italienne de basket-ball, championne du monde, décidait d'escalader le Mont Cervino, je suis sûr qu'elle ferait parfois preuve de beaucoup de maladresse.
Si, tout à coup, une panne de courant plongeait dans l'obscurité une pièce éclairée, je ne serais pas surpris qu'un aveugle me prenne par la main pour m'aider à trouver la sortie.
Nous sommes donc tous "habiles" et "inhabiles" en quelque chose. Certes, un "inhabile de la motricité" ne pourra pas participer à la finale olympique des cent mètres, mais personne ne pourra l'empêcher de parcourir ces cent mètres comme ses moyens le lui permettent.
On remarque que tous les parents, à l'égard du sport que leurs enfants pratiquent, adoptent de façon plus ou moins évidente deux comportements opposés.
Certains ont en main un thermomètre, et d'autres un chronomètre. Les premiers essaient de faire tomber leurs enfants malades tandis que les seconds voudraient les "championiser". Les premiers appuient sur le frein, les seconds sur l'accélérateur.

Les parents d'enfants handicapés ne considèrent que rarement la pratique sportive et son environnement comme une véritable thérapie psychosomatique. Ils ne voient en elle qu'un simple amusement, une expérience qui n'a qu'une vague incidence sur la vie de leurs enfants. Ils ne l'acceptent pas de bon gré car ils sont convaincus que les défauts de leurs enfants doivent être cachés et non pas exhibés (recherche réalisée à l'ISEF de Florence sur cinq cents familles d'enfants handicapés).
Telle est bien actuellement la traduction sociale du terme "handicapé".
Ces parents ne comprennent pas que la pratique sportive va permettre à leurs enfants d'exposer leurs qualités et non pas leurs défauts; ils ne sont pas conscients du fait que le sport offre à tous un patrimoine existentiel plus utile qu'un compte en banque, un patrimoine différencié, qui a trait à deux grands thèmes de l'être : ne jamais se faire d'illusions et ne jamais s'avouer vaincu!
Passons maintenant à une petite anecdote qui pourra me permettre d'illustrer mes propos.
Un jour, lors d'une compétition sportive, je me suis cassé le bras droit et j'ai dû rester plâtré pendant un mois.
Dès ma naissance, j'avais nommé mon bras droit "Directeur Général Logistique et Exécutif". Le bras droit était aidé par le bras gauche auquel je ne confiais cependant que des tâches provisoires et temporaires. Mais cet accident obligea tout à coup mon bras gauche à s'occuper de tout: me raser, me coiffer, sucrer mon café, ouvrir et fermer les portes etc. Un premier mot commença alors à correspondre à des émotions réellement vécues : "handicap".
Les tâches simples et répétitives que j'accomplissais normalement avec le bras droit se transformaient pour le bras gauche en de véritables travaux d'Hercule. Plus le temps passait, plus un deuxième mot se chargeait de toute sa valeur épisodique : "récupération"! Mon bras gauche, si malhabile, s'habituait peu à peu aux tâches que je lui demandais d'accomplir, à tel point que lorsque mon bras droit fut enfin libéré du plâtre qui l'immobilisait, le gauche répondait parfaitement aux exigences de ma vie de relation. Mais un autre mot m'attendait patiemment au détour : le mot "régression"! Mon bras droit qui, jusqu'à l'accident, avait été le protagoniste absolu, s'avéra maladroit et en difficulté, faible, parfois peu fiable et partiellement incapable de répondre aux sollicitations, même les plus élémentaires. Les événements de la vie

avaient voulu me donner une leçon.
Dès lors, bien que mon bras droit ait récupéré toutes ses capacités habituelles, je n'ai pas permis au gauche de perdre ce qu'il avait acquis. Je confiais intentionnellement à l'un et à l'autre des tâches comme porter une valise, feuilleter un livre, couper du bois et dessiner, sans que pour autant ma latéralisation en souffre.
Je me demande maintenant si l'on ne pourrait pas considérer le handicap comme le bras gauche d'une société Euro-occidentale trop amoureuse de son bras droit. S'il en est ainsi, j'aimerais pouvoir dire à cette société de prendre conscience du fait que le sport doit être considéré comme un patrimoine universel, capable de répondre aux grands thèmes de l'être, là où "être" est un droit-devoir fondamental de tout être vivant. J'aimerais que cette société comprenne que gagner et perdre ne sont que des circonstances marginales de l'existence.
Malheureusement, dans de nombreux domaines - parmi lesquels le sport - notre société se contente de résoudre les problèmes banals de la possession, parfois de l'apparence, et ne propose que l'emphase du colossal.
Que faut-il donc qu'il arrive à notre société pour qu'elle se rende compte qu'elle dispose également d'un autre bras? Que son bras droit, son bras "habile" se casse? En réalité, quelques petites lésions se sont déjà produites : pensons par exemple au dopage et aux très nombreux cas de corruption!
J'espère qu'elle saura utiliser sagement et en même temps ses deux bras sociaux, de façon à ce que, si nécessaire, l'un puisse guérir l'autre! J'espère qu'elle négligera le "spectaculaire" pour favoriser le spectacle, événement qui, en sport, se traduit simplement par le fait d'assister au travail d'un athlète quelconque qui décide de donner tout ce qu'il a en lui pendant sa course.
Et même si ce "tout" peut se mesurer par un "plus" ou par un "moins", il reste toujours un "tout" dont la valeur reste inaltérée, quelle que soit la mesure de la quantité et de la qualité.

Il faut que les parents se libèrent de leurs thermomètres et de leurs chronomètres et, s'il n'y a pas d'indications contraires, qu'ils emmènent leurs enfants jouer, heureux, dès leur plus jeune âge, en se souvenant que l'enfant n'aime pas le jeu, car lui-même est jeu, comme le renard ne peut aimer la nature car il est lui-même nature.
Lorsqu'ils commencent à pratiquer un sport, les handicapés doivent affronter de nombreuses difficultés uniquement dues au fait que lorsqu'ils

étaient enfants, on les a trop souvent laissés immobiles, et ce n'est que tard, pendant leur adolescence, qu'ils ont trouvé le courage de répondre à l'attraction de la pratique motrice.
Si nous voulons que tous les enfants fassent du sport et s'enrichissent de ses enseignements, nous devons organiser des centres d'amusement où il leur sera possible de mettre en pratique, en toute liberté, l'héritage de l'espèce humaine.
J'ai moi-même créé une méthode basée sur l'apprentissage moteur, qui se fonde sur trois éléments : environnement, modèle et motivation. Un environnement passionnant pour "habiles" et "inhabiles", semblable à l'environnement naturel d'une haie, d'une grange, d'un arbre etc. Les meilleurs s'exhibent à travers le mouvement, en toute liberté, pour servir de modèles et faire naître ainsi la motivation à l'action chez ceux qui ne l'ont pas encore fait.
Milieu, modèle et motivation sont la traduction pédagogique du moteur qui jusqu'à présent, a suffoqué le devenir humain : la nature (environnement), l'aventure (motivation), la figure parfaite (modèle).
La crise de l'Euro-occident est précisément liée à la présence trop faible de ces trois éléments de base : l'horizon, la conquête, le héros.
J'ai appelé cette méthode éducative de base "Environnementalisme actif". Elle permet aux handicapés d'obtenir des résultats au niveau moteur, affectif et relationnel, mais aussi logistique et mental, et de nombreux opérateurs du secteur jugent ces résultats exceptionnels.
Dans notre société, la nature, l'aventure et la figure parfaite ne sont plus proposées aux enfants que par la télévision car aujourd'hui, l'Euro-occident tue la nature, il ne sait plus quelle est la différence entre aventure et transgression et ne reconnaît comme figures parfaites que celles qui lui sont offertes par le petit écran.
Les Christophe Colomb et les Marco Polo sont morts le jour où l'homme a marché sur la Lune.
Il faut que les enfants, qu'ils soient "habiles" ou "inhabiles", renouvellent l'intelligence de l'espèce, dans un environnement libre, et nous pouvons les y aider en leur proposant des épreuves d'audace motrice.
Devant un poste de télévision, l'intelligence de l'espèce se transforme en une espèce d'intelligence.
Le jeu lui permet au contraire de se transformer en un véhicule qui transportera "habiles" et "inhabiles", tous et en même temps, jusque dans nos coeurs.

Sur les risques et méfaits des pratiques sportives intensives précoces

par Jacques Personne

L'exploitation institutionnalisée des résultats sportifs pour le prestige politique est un phénomène historiquement nouveau. Des finalités qui vont être données au sport par les adultes vont découler différentes conséquences pour les enfants.

Les anciens représentaient la vérité toute nue. Des humoristes ont prétendu que c'était pour que chacun puisse l'habiller à sa guise. Est-ce également en ce sens qu'Apollon, dieu du sport, nous est livré dans le plus simple appareil, si l'on en juge par la diversité des propos tenus à son sujet.

Dans le préambule au Manifeste de l'UNESCO sur le sport, celui-ci "favorise les rencontres entre les hommes dans un climat de sincérité et de joie ... il éveille en eux le sens de la solidarité, de l'action généreuse ... pratiqué avec "fair-play", dans un esprit loyal et chevaleresque, il constitue un remarquable moyen d'éducation ...".

Toutefois, lors des Assises Nationales du Sport qui, en octobre dernier, ont réuni à Strasbourg plusieurs centaines de représentants d'associations diverses, 125 de ceux-ci sur les 128 consultés (97%) ont répondu "oui" à la question : "Existe-t-il une rupture entre l'idée que l'on se fait du sport et la réalité?". Et ces Assises étaient réunies sur le thème : "Assistance à sport en danger".

Sans doute faut-il bien faire la différence entre les dérives qui touchent trop souvent les sommets et les ambiances saines qui règnent dans beaucoup de clubs, mais on ne peut faire l'impasse sur l'influence des unes sur les autres.

La devise olympique : "Plus vite, plus haut, plus fort" a pu être un modèle tant qu'elle a paru se situer en référence à une éthique, à des valeurs humanistes, que prône Panathlon International

avec l'UNESCO. Celles-ci estompées, sinon disparues, s'il ne reste que la primauté absolue accordée à la performance, si l'enjeu prime sur le jeu, selon le propos de M. Ferren, les dérives sont multiples : tricheries, vénalité, chauvinisme voire fanatisme, violences, dopage.

Les dérives ont procédé d'abord de l'exploitation des performances sportives à des fins de prestige politique. Les promoteurs de l'Est ont été bien vite suivis en ce sens par l'Ouest et le Sud. L'intérêt des Etats apparaissant comme garantie majeure de rentabilité, on a vu se développer l'affairisme et l'influence des "sponsors", de plus en plus "décideurs" dans de multiples domaines dont l'organisation des épreuves. Dans ces conditions, dans la confrontation d'intérêts aussi puissants qu'antagonistes, dans un tourbillon d'influences parasites, comment aurait-il été possible que les rencontres puissent continuer à se dérouler "dans un climat de sincérité et de joie ... dans un esprit loyal et chevaleresque ..."?

La critique du sport de haut niveau n'est pas notre sujet mais, fût-ce succinctement, elle nous a semblé nécessaire, en avant-propos, pour aborder les conséquences de cette regrettable évolution pour les enfants et les adolescents.

Notons d'abord qu'elle n'est pas dommageable seulement pour ceux-ci, même si certains, quelques-uns, en tirent avantage, combien d'athlètes adultes, inconnus ou vedettes, sont aussi victimes de la quête effrénée de la performance? De cela l'opinion est peu avertie. Sensible aux accidents spectaculaires sur le stade, le public ignore le plus souvent les autres. Ainsi, exemple parmi bien d'autres, combien de gens ont su qu'en une seule année, en 1984, cinq skieuses nationales sur douze (40%) ont eu une rupture du filament croisé antérieur du genou? Il est exceptionnel aussi que l'opinion ait l'occasion de prendre conscience des effets de "cumulation". Tenant à justifier son abandon des compétitions internationales, le capitaine de l'équipe de France de rugby, Jean-Pierre Rives, a pu déclarer : "Mon radiologue m'a dit que j'avais une colonne vertébrale d'accidenté de la route". Politesse du désespoir, il a ajouté : "Je sors par la porte de l'infirmerie". Il s'agit là d'une grande vedette médiatique mais qui a su qu'en 1987, sur 88 athlètes préolympiques - en athlétisme - 50% souffraient de lésions tendineuses et que 39% étaient atteints de lésions ostéo-articulaires? Onze d'entre eux - un sur huit - ont

d'ailleurs dû être opérés dans l'année.
Il faut bien comprendre qu'il s'agit là de problèmes de nature fort différente de celle des accidents ponctuels - entorses, luxations, fractures - traumatologie bien visible, douloureuse, liée souvent au caractère violent ou périlleux d'un exercice.
Nous sommes ici, au contraire, dans le domaine du chronique, initialement discret, où les dégradations vont s'amplifier avec le temps par suite de l'accumulation de ces infimes agressions indolores que sont les "micro-traumatismes". Ils sont dus : soit à des excès de charge : 2 tonnes de pression sur la jambe d'appui d'un skieur de descente, soit au nombre de répétitions d'exercices identiques ou proches, portant donc de façon répétée sur des zones "privilégiées". Ainsi, en 1987, 117.000 acrobaties en 10 mois pour l'équipe de France féminine de gymnastique; ils sont dus aussi, très souvent, à l'association des deux excès.
Le Dr Commandré explique : "Il y a un rapport étroit entre le mécanisme productif de la lésion et la biomécanique de l'exercice sportif ... L'intense pratique crée une pathologie par utilisation supra-physiologique des articulations. C'est une pathologie de surconsommation ... Les contraintes biomécaniques dépassent les seuils tolérés par les éléments tissulaires ...".
L'action des micro-traumatismes sur le squelette ne peut mieux se comparer qu'à celles, avec le temps, des chutes de minuscules gouttes d'eau sur du calcaire.
Illustrations anecdotiques d'une certaine prise de conscience de ce phénomène dans le monde du sport : en tennis, en inversion de tendance sur les décennies précédentes, on aménage à présent davantage de courts en terre battue qu'en surfaces dures; en athlétisme, pour pouvoir augmenter encore l'intensité des entraînements, alors que le système ostéo-articulaire des athlètes est à saturation, on les fait courir dans l'eau avec une ceinture spéciale de flottaison (wet vest). Personnellement, je dois avouer que j'ai d'abord cru à un canular avant d'avoir vu photo et articles sérieux.
Le système ostéo-articulaire est en général capable de bien supporter des micro-traumatismes jusqu'au 3e ou 4e âge, sauf excès - voir l'usure due au travail dans certaines professions - et surtout sauf excès précoces. Les dégradations ne vont donc pas épargner les athlètes adultes mais, quelles que soient les motivations, mercan-

tiles ou non, le droit au risque doit être reconnu aux adultes. En revanche, des adultes n'ont pas le droit de faire courir des risques à des enfants, immatures et incapables d'en juger.
Or, dans la recherche effrénée de performances, ce sont des charges de travail, souvent très proches de celles des adultes, par l'intensité des exercices et le nombre de répétitions, qui sont imposées à des organismes en pleine croissance dont les squelettes ont une fragilité particulière, ce que nul responsable ne peut ignorer.
On peut poser la question au sujet de dégradations constatées chez des athlètes adultes: n'existaient-elles pas antérieurement chez ceux qui avaient été soumis prématurément à l'intensif? Mais déjà les dégradations sont très fréquemment constatées chez des enfants et adolescents. Quelques exemples parmi une multiplicité: En gymnastique, 40% de tendinites chez de jeunes gymnastes "de 6 à 10 ans" et 83% d'anomalies radiologiques à l'extrémité inférieure du radius chez 98 des meilleurs gymnastes "juniors" européens (garçons et filles). Echantillon impressionnant.
En natation, deux chirurgiens des USA ont dû opérer 26 des 28 épaules de 14 jeunes nageurs qui, ont-ils dit, "avaient déjà tourné un million et demi de fois" (estimation à mon avis peut-être minimisée lorsque l'on connaît les doses d'entraînement moderne). Ces praticiens accusent : "syndrome des enfants maltraités ... forme d'abus athlétique toléré par la société"!
Pour situer l'esprit des responsables de ce type de pratiques, citons "la recette" que l'entraîneur américain de natation aux Jeux de Tokyo avait confiée au regretté Pr. Creff : "Vous prenez un panier d'oeufs et le lancez contre un mur. Ceux qui ne seront pas cassés seront les champions".
En tennis, le Dr. Cousteau, l'un des très rares médecins fédéraux à crier casse-cou a déclaré : "Le sport intensif pratiqué quatre heures par jour est anti-physiologique ... l'enfant sera usé prématurément. A 18 ans, il aura des tendinites dont n'a jamais souffert Jean Borotra, mais il aura plus d'heures de tennis dans les bras et les jambes que Borotra lorsqu'il disputait sa quatrième Coupe Davis. Il faut le dire, dans le sport de compétition, cela passe ou cela casse. Et il y a beaucoup de casse. On ne voit pas assez les jeunes qui sont arrêtés sur blessure avant d'avoir commencé une carrière".
En football, Michel Platini a demandé, sans succès, la suppression des "centres de formation"

qu'il avait dénoncés comme "donnant des joueurs plus fatigués que frais à 21 ans et cassés à 23 ou 24". Ajoutons, pour de multiples sports, une collection d'arrachements osseux dus aux excès de musculation imposés à des enfants et adolescents dont les muscles, devenus prématurément trop puissants, arrachent leur insertion sur l'os. En course, malgré les cris d'alarme d'entraîneurs compétents et prudents, des jeunes sont engagés dans des marathons (à partir de 4 ans aux USA, pour les garçons, 6 ans pour les filles), sont engagés dans des demi-marathons, des courses de grand fond, ayant de plus lieu sur route - sol dur, peu souhaitable même pour le jogging -. De ces pratiques vont découler fractures de fatigue, déformations des pieds, des genoux, des sciatiques, des lésions vertébrales. Sans aller à ces cas extrêmes, lors du "Débat d'actualité" des Entretiens de Bichat 1991, consacré, déjà, aux "Risques et méfaits des pratiques sportives intensives précoces", le Dr. Stephan, longtemps médecin de l'INSEP, et entraîneur de haut niveau, a présenté une statistique sur : "les résultats durant leur carrière senior" de ceux qui avaient été classés "meilleurs espoirs minimes et cadets de 1964 à 1967".

TABLEAU N° I

SPECIALITES	Nombre de sujets espoirs	Nombre de classés dans les 10 premiers seniors	Nombre de classés dans les 110 premiers senior
400 m	60	0	6
800 m	43	1	8
1500 m	40	2	7
5000 m	40	2	8

Du 400 au 5000 m, moins de 5% se sont classés dans les 10 premiers en seniors - 95% des meilleurs auront donc été alors ceux qui auront eu "la chance" de ne pas avoir été sélectionnés précocement et entraînés en conséquence. Pour les autres: "Brillant cadet, junior moyen, senior médiocre", le gâchis des espoirs. Constatations identiques à l'étranger. Dans l'impossibilité d'un suivi durable de ces espoirs gâchés et au-delà du domaine, secondaire, des résultats mais sur le plan essentiel de la santé, on ne peut considérer comme organiquement favorable, à moyen ou long terme, cette régression des performan-

ces à un âge où les sujets sont tout à l'opposé du déclin. Au-delà des problèmes d'ordre purement physique, comment ne pas souligner aussi ceux qui concernent l'équilibre psychologique car l'équilibre de vie des jeunes des classes aux centres d'élite, plongés dans "une quête obsessionnelle de la réussite", alors qu'à un âge vulnérable ils sont souvent séparés de leur famille, de leur tissu social d'appartenance et soumis à un régime de surmenage permanent : 15 à 18 heures d'entraînement hebdomadaire, "en moyenne" mais parfois, comme en gymnastique ou en patinage, 25 heures ou plus. Et cela, en plus des cours à l'école où les horaires sont dits "aménagés" mais non les programmes. Ajoutons à cela les stages durant les périodes de vacances où le repos est jugé nécessaire ... pour les autres enfants. Circonstance aggravante, parfois, les privations alimentaires pour cause d'excès de poids. N'oublions pas enfin les problèmes spécifiquement féminins, d'ordre gynécologique, dont les conséquences, y compris à long terme, ne doivent pas être ignorées.

Les tenants de l'intensif précoce font battage sur les résultats obtenus effectivement par certains de ceux qui y ont été soumis dès la tendre enfance - il y a des hyperrésistants - mais ils font pudiquement silence sur l'état dans lequel se trouvent nombre d'autres qui, sans réussir, ont subi le même traitement.

C'est pourquoi il est essentiel de faire connaître ce qui est occulté. Mais il faut aussi tenir compte que, maintenue dans l'ignorance, l'opinion est simultanément conditionnée aux résultats, aux médailles, aux records, au chauvinisme.

Alors que, sur le plan de l'éthique, la recherche de performance ne devrait, en aucun cas, apparaître prioritaire sur le respect de l'enfant, alors qu'il devrait être suffisant d'y faire référence pour que soient refusées les pratiques néfastes, il faut pourtant lutter contre "l'intox" sur son terrain en offrant à cette opinion une thérapie, un traitement immunitaire.

C'est pourquoi tout en recommandant les pratiques favorables à l'enfant, il est simultanément nécessaire de savoir que nombre de hauts performers adultes ont eu la chance d'ignorer les détections, spécialisations précoces et leurs suites.

Il faut démontrer, par une multitude d'exemples, qu'existent vers le haut niveau des voies qui ignorent l'intensif précoce et d'abord la spécialisation précoce qui y conduit trop souvent.

TABLEAU N° 2

	NOMBRE ATHLETES CLASSE INTERNATIONALE		MEDAILLES D'OR OLYMPIQUES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
TOTAL	661		94	
GROUPE I	59	8,9	5	5,3
GROUPE II	29	19,5	18	19,1
GROUPE III	473	71,6	71	75,5

D'après Karikosk
* Groupe I entraînement spécifique à 15 ans
Groupe II entraînement spécifique à 17 ans
Groupe III entraînement spécifique à 19 ans

Ainsi, à ces mêmes Entretiens de Bichat, le Dr. Stephan a présenté une statistique de l'entraîneur soviétique Karikosk portant sur 660 athlètes internationaux dont 94 médaillés d'or olympiques - 70% d'entre eux n'avaient pas commencé l'entraînement spécifique, la recherche de performance avant 19 ans et 20% avant 17 ans.
Il s'agit là d'athlétisme, discipline dont un bon nombre de spécialités (épreuves de sprint et concours) peuvent être rangées dans ce que la pédagogue anglo-saxonne Barbara Knapp appelle "les activités fermées" où les conditions d'exécution ne varient que faiblement ou pas du tout. Les activités dites "ouvertes" sont celles où les conditions d'exécution sont, par nature, des plus variables et sollicitent donc fortement les capacités d'adaptation : sports de pleine nature et sports d'opposition (sports de combat individuel et sports d'équipe).
Dans ces multiples activités, on peut citer également un nombre considérable de champions qui ont été de très réussies "vocations apparemment tardives" - tout étant relatif - après de multiples pratiques sportives.
Le cas de John Mac Enroe, longtemps n° 1 mondial en tennis, est exemplaire en ce sens. Il permet de bien différencier "la spécialisation précoce", à écarter, de la "pratique précoce sans spécialisation" qui fut la sienne : début du tennis à 8 ans mais jamais plus de 2 heures par semaine et, simultanément, pratique du basket-ball et du football (américain). A 14 ans, il n'était qu'un

modeste 10e joueur "junior" des USA ... avant d'occuper longtemps le premier rang. Cela ne signifie pas qu'il faille refuser toute démarche vers la spécialisation pour des adolescents soucieux d'accéder à leur meilleur niveau, voire au meilleur niveau. Mais, de pair avec une pratique diversifiée, l'accent doit alors être mis sur l'affinement des sensations, des perceptions, la recherche des maîtrises techniques, à l'exclusion des charges de travail traumatisantes.

Quant au problème que pose l'opiniâtreté de certaines Fédérations, comme le tennis, le football, le judo - parmi bien d'autres - à préconiser et mettre sous leur contrôle la pratique très précoce de ces activités - dès 5 ou 6 ans - il faut bien comprendre que son but essentiel est de "draguer" le vivier des petits dès que possible et, si faire se peut, avant les voisins. Tout en prétextant, faussement, de la nécessité de débuts dans la première enfance pour accéder au meilleur niveau.

Cette assertion est fausse et démentie par de multiples exemples dans toutes les activités sauf une : la gymnastique dite encore et paradoxalement "artistique" malgré le choix historique récent - un peu plus de deux décennies - de la Fédération Internationale de faire passer au second plan l'aspect "artistique" pour valoriser le coefficient "acrobatie-risque", domaine dans lequel les meilleurs sont ... les enfants. Ce type d'évolution pourrait, dans le domaine du vivant, être comparé à une mutation aberrante.

La plus grande championne gymnique de tous les temps, Vera Caslavska, 20 médailles d'or, a protesté violemment contre ce choix et l'on peut espérer qu'il sera remis en question et remis en valeur l'aspect artistique. Dans cette attente, on ne saurait privilégier la recherche de résultats sur le respect de l'enfant.

En-dehors de ce cas particulier, exceptionnel, le but essentiel de toutes les Fédérations prônant la spécialisation précoce est d'abord de gonfler l'effectif des licenciés et ensuite de tenter d'accaparer les gosses les plus doués qui, en général, sont doués pour de multiples sports et, souvent, davantage que pour celui dans lequel on aurait voulu les confiner par le simple hasard d'un premier choix.

Au niveau des clubs, tout va dépendre de l'état d'esprit des dirigeants et de leur environnement: parents, amis, soutiens, municipalité. Il y a ceux qui restent fidèles aux conceptions énoncées par l'UNESCO et qui n'hésitent pas à le faire sa-

voir, comme nous l'avons vu à l'occasion des Assises Nationales du Sport. Il y en a d'autres, aussi, qui jouent sur le chauvinisme local pour rechercher le prestige avec des palmarès flatteurs en collectionnant des jeunes, sans souci du gâchis des espoirs.

Qu'on me permette un exemple vécu. Il y a 30 ans, avec 6 autres dirigeants de plusieurs sections (athlétisme, basket-ball, football et tennis) d'un important club de la banlieue parisienne, la Vie au Grand Air de Saint-Maur, j'ai participé à la création d'une "section d'initiation sportive diversifiée" qui offrait aux jeunes, dès 6 ans et surtout de 8 à 12 ans, un cadre de pratique leur permettant de bénéficier d'une formation variée en faisant connaissance avec un bon nombre d'activités, parmi lesquelles ils pourraient choisir ultérieurement celle, ou celles, qu'ils voudraient continuer à pratiquer. Cette formule a depuis été reprise par un certain nombre de clubs et par des "écoles de sport municipales". La formation proposée relève d'un esprit identique à celles recommandées par le Pr. Bizzini, par l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire, les éducateurs, les entraîneurs les plus qualifiés et nombre de grands champions, dont l'un des plus célèbres, Sebastian Coe, a stigmatisé la spécialisation précoce en affirmant : "Il ne faut pas mettre les gosses dans une cage ... leur faire porter des oeillères". Notons le lapsus du conférencier lors de son intervention à Avignon : "Il ne faut pas mettre les gosses dans une cave...".

La section d'initiation multi-sports de la VGA à Saint-Maur n'a jamais compté moins de mille membres depuis les lendemains de sa création et continue à s'imposer, le terme prenant toute sa valeur si je peux faire confidence que, l'état d'esprit des dirigeants de diverses autres sections du club ayant bien changé depuis 30 ans, de fortes tensions ont existé. Elles se sont apaisées mais, au sein du même club omnisports, certaines sections, à l'exemple de leurs Fédérations, persistent à organiser la pratique très précoce des jeunes mis dans "la cage de basket-ball" ou "la cage tennis" dès 5 ou 6 ans.

La spécialisation précoce est un appauvrissement qui ne s'accompagne pas nécessairement de pratiques intensives. Toutefois, c'est toujours soit en accompagnement, soit en prolongement que se situera l'intensif précoce.

Au sujet de celui-ci, les responsabilités sont multiples. Il y a celles des parents, agissant parfois par cupidité mais le plus souvent pour com-

penser des frustrations, des échecs personnels, ou par vanité : "faire mieux que le voisin de palier par gosse interposé". Il y a celles des entraîneurs, et de certains médecins qui conditionnent, les uns et les autres animés de motifs identiques : la gloire et l'argent.

Mais les uns et les autres ne pourraient agir en toute tranquillité, voire en toute sérénité, sans la caution des autorités sportives et politiques qui portent la responsabilité la plus lourde.

Les médias en ont aussi une part en chantant, trop souvent sans réserve, les performances enfantines. Par souci d'audience, par désir de plaire à une opinion qu'elles ont contribué, elles-mêmes, à conditionner à la médaillite.

Pour conclure au sujet de l'intensif précoce, on peut affirmer que, dans le domaine de la production, serait passible de poursuite le chef d'entreprise qui imposerait à des jeunes les charges de travail qu'ils subissent dans le monde sportif.

Les poursuites sont rarissimes dans le domaine de la production car il existe un garde-fou avec le code du travail. Récemment encore, en 1992, parce qu'il s'agissait d'un travail rémunéré, ont été publiés des textes destinés à protéger les enfants mannequins en limitant de façon importante les horaires de travail susceptibles de leur être demandés.

L'absence de garde-fou du même ordre est grandement dommageable dans le sport de l'enfant, comme nous l'avons vu par de multiples exemples. Elle l'est d'autant plus lorsqu'ils dépendent parfois de véritables fanatiques de la performance. La gymnastique féminine est-elle pour ceux-ci un territoire d'élection? Voici plusieurs cas :

- Début août 94, on apprend par la presse que Christy Henrich, 22 ans, internationale de gymnastique, décède à l'hôpital de Kansas City. A la suite d'une remarque d'un juge sur son poids, faite à l'occasion d'une épreuve de sélection qu'elle manque de peu, elle se prive pendant un an de nourriture, tout en continuant les entraînements. Elle perd ainsi 20 Kg, passant de 43 à 23 Kg. La presse indique qu'avant l'hospitalisation, ni la famille ni les entraîneurs ne s'étaient vraiment inquiétés ...

- Il y a peu, on apprenait par le bulletin de la Fédération Internationale de Gymnastique qu'en Roumanie, un entraîneur aurait battu à mort une de ses jeunes élèves. Sa Fédération l'a exclu à vie, outre l'action en justice.

- Nulle sanction, en revanche, pour les responsables de la Fédération Française de Gymnasti-

que qui ont fait participer une adolescente "avec une vertèbre fêlée" aux différentes épreuves des Championnats du Monde par équipes (saut de cheval, barres asymétriques, poutre, sol). Ici, la vérité n'a pas été clairement publiée. En décembre dernier, lors des Championnats, on apprend "seulement" par la presse que des piqûres anti-inflammatoires ont été nécessaires pour qu'Elodie Lussac, 15 ans et demi, la meilleure française, puisse concourir. La presse titre "Le calvaire d'Elodie". Début janvier, on apprend "seulement" qu'elle est plâtrée par suite d'une fracture de fatigue d'une vertèbre et qu'après le plâtre, elle devra porter un corset durant 3 mois précédant 2 mois de rééducation. Peut-être parce qu'ils sont impliqués dans la carrière de vedette de leur fille, les parents n'ont pas porté plainte. Le Ministère de tutelle qui accorde "délégation de pouvoir" à la Fédération concernée ne semble pas s'être intéressé à cette affaire. Les médias, eux aussi n'ont pas été très curieux ...
Cas exceptionnels tous ceux-là penserez-vous? Terminons donc en présentant un document que l'on pourrait peut-être qualifier de "chronique du fanatisme ordinaire".
En avril 1988, "Antenne 2" présentait l'émission "Les excès du sport", centrée sur un club de gymnastique féminine. Voici un extrait de 5 minutes dans lequel vous entendrez l'un des témoignages recueillis auprès d'adolescentes quant à la façon dont elles étaient traitées (insultes et gnons), vous assisterez à une séance d'assouplissement forcé avec de très jeunes enfants d'abord par jeu puis grimaçant de douleur, vous entendrez deux mères accuser : "on a cassé ma fille et celle-là et celle-là et celle-là ...", vous entendrez l'entraîneur déclarer avec une sérénité parfaite : "... on n'admet pas que les accidents ou les incidents corporels sont naturels dans la vie ... veut-on chercher des problèmes pour nous empêcher de réussir?" ...
Seul commentaire possible : A l'exemple du Code du Travail, des mesures doivent être prises pour la protection de la jeunesse dans le domaine du sport, pour le respect de "la Charte des Droits de l'Enfant dans le Sport" que défend Panathlon International.

Interventions des Coordinateurs par aires linguistiques

Giorgio Odaglia
(aire italienne)

Nous avons décidé de ne pas approfondir les thèmes généraux mais de concentrer notre attention sur les propositions concrètes et pratiques qui ont été préconisées par nos Clubs et qui, appliquées localement, pourraient permettre d'obtenir des résultats à court terme.

En ce qui concerne la famille, plusieurs des propositions qui se sont dégagées lors de la discussion concernent le rôle des grands-parents, un rôle qui pourrait être très important, sur le plan pratique comme sur le plan culturel.
Au niveau pratique, il faut en effet considérer que les grands-parents sont bien souvent les personnes qui peuvent consacrer le plus de temps aux enfants. En outre, c'est toujours de bon gré qu'ils leur accordent leur attention. C'est la raison pour laquelle ils peuvent les initier aux activités motrices et au sport à proprement parler.
Leur rôle pourrait être important au niveau culturel également car en général, les grands-parents sont moins poussés par le désir de voir les enfants obtenir des résultats sportifs de haut niveau et préfèrent qu'ils pratiquent une activité motrice ludique, éducative, bénéfique pour leur santé.
Nous avons également souligné qu'il serait opportun de donner plus de poids aux interventions des membres de la famille en matière d'organisation des activités sportives. Les nombreuses enquêtes réalisées par les Clubs ont permis de constater que certains parents participent déjà à l'organisation et aux activités des sociétés sportives, mais un engagement majeur permettrait sans doute d'obtenir de bons résultats.
L'un des aspects de ce problème est celui de l'utilité (que d'autres interventions ont elles aussi soulignée) que les parents et les membres de la famille en général assistent aux manifestations sportives. Cet intérêt a d'ailleurs souvent facilité la recherche de nouveaux espaces adaptés aux activités motrices (parfois même des jardins et autres lieux publics).
Nous avons ensuite considéré l'efficacité de l'éducation sportive donnée dans la famille.
Naturellement, les principes que la famille peut inculquer à l'enfant sont surtout des principes moraux, ceux que nous, Panathloniens, pouvons considérer comme répondant à la définition de

"fair-play", notion qui, cependant, ne peut être définitivement acquise que si ces principes sont inculqués dès l'enfance.
Mais d'autres thèmes éducatifs devraient aussi être affrontés dans le cadre de la famille : plusieurs interventions ont en effet souligné que l'éducation, dès l'enfance, à une alimentation rationnelle et correcte, ainsi que la connaissance et l'évaluation du problème du dopage, seraient très efficaces.
C'est sur ces considérations que se basent les propositions concrètes de notre groupe de travail.
Nous pensons qu'il serait utile d'augmenter le nombre d'initiatives, déjà entreprises par plusieurs Clubs, visant à créer des commissions destinées à fournir aux familles des informations utiles à leur action éducative.
Dans ce domaine, certains Clubs ont également proposé de recourir aux services de jeunes qui pourraient ensuite transmettre leur préparation à leurs camarades.

En ce qui concerne le rôle de l'Ecole, la plupart des interventions ont mis en évidence l'existence d'une grande préoccupation liée au fait que les programmes didactiques relatifs à l'éducation physique, telle qu'elle est actuellement enseignée dans les établissements scolaires, sont jugés insatisfaisants.
Plusieurs des enquêtes et des propositions soulignent la nécessité de faire en sorte que les enfants puissent pratiquer une activité motrice dirigée à l'école maternelle, car nous pensons que dès la période de 3 à 6 ans, l'exercice physique est utile à l'acquisition de nombreuses qualités et permet déjà une orientation vers des activités motrices et sportives successives. Il serait par conséquent opportun de mettre en place des programmes d'éducation motrice spécifiques, que les enseignants de la maternelle pourraient réaliser avec l'appui de professeurs d'éducation physique.

La seconde phase de cette intervention concerne l'enseignement primaire. Pendant cette période, l'activité culturelle devrait être accompagnée d'une activité extrascolaire présportive et sportive, gérée par des enseignants d'éducation physique possédant un bagage de connaissances techniques relatives à plusieurs disciplines sportives telles que les jeux d'équipe, l'athlétisme, la gymnastique artistique, la natation et autres, considérées comme des activités fondamentales pour tout choix successif éventuel de spéciali-

sation.

Un autre thème important mais délicat à propos duquel le Panathlon peut apporter des suggestions et des indications est celui de l'organisation d'un associationnisme sportif scolaire autonome, n'interférant en rien avec les Fédérations sportives qui opèrent dans le secteur de la compétition, qui serait donc particulièrement utile car il permettrait d'assurer à un très grand nombre d'élèves une "dose" suffisante d'activité sportive.
Tout cela à condition que, comme prévu par la "Charte des droits de l'enfant", les enseignants d'éducation physique aient auparavant reçu la formation nécessaire, acquise de préférence par le biais d'une préparation universitaire appropriée prévoyant l'obtention d'une maîtrise d'éducation physique.
Sans intentions critiques généralisées, nous avons également considéré et souhaité que les chefs d'établissements scolaires et de nombreux enseignants accèdent à une mentalité scolaire-sportive renouvelée.
Enfin, vu que dans 60% des cas, les jeunes ont déclaré que c'était par hasard qu'ils pratiquaient telle ou telle autre activité sportive, nous pensons qu'il faudrait prévoir des interventions pour faire en sorte que le choix d'un sport soit le fruit d'une décision plus rationnelle et motivée. Le choix d'une activité sportive de compétition devrait faire l'objet d'orientations plus attentives et il serait important, à ce niveau, d'accroître les possibilités et les capacités d'intervention des moniteurs et, souvent aussi, des médecins.
Il faut rappeler que plusieurs conférenciers ont souhaité que, par le biais de ses organes locaux, le Panathlon collabore à la résolution des problèmes liés aux installations et à l'organisation des activités sportives.

Nous avons souligné le rôle fondamental des Associations sportives qui doivent créer les conditions afin que tous les jeunes, qu'ils soient doués ou qu'ils ne le soient pas, puissent faire du sport. Nous avons également jugé qu'il était nécessaire de faire en sorte que les sociétés sportives soient gérées par des dirigeants et des techniciens qui possèdent une formation spécifique, afin que leur activité soit organisée de façon vraiment rationnelle.
L'importance de ce rôle est confirmée par l'ampleur des responsabilités qui incombent aujourd'hui aux Présidents des Associations sportives : une responsabilité morale, mais aus-

si juridique, administrative, comptable, sanitaire et fiscale. Faire le dirigeant peut sembler chose facile, mais il n'en est pas ainsi, bien au contraire, d'autant plus que cette fonction, qui a une valeur considérable au niveau sportif comme au niveau social, est confiée à des bénévoles.
Le thème affronté a été reproposé lorsque nous avons parlé des problèmes de l'école, à savoir la possibilité qu'un associationnisme scolaire puisse, voire même doive, arriver à promouvoir et à organiser des activités sportives.
Les associations (et non seulement les grandes sociétés sportives qui le font déjà) devraient toujours prévoir des sections destinées aux jeunes particulièrement doués. Ces sections devraient avoir leurs propres médecins mais aussi et surtout leurs propres techniciens, capables de gérer ces jeunes.
Les statuts et les programmes des sociétés devraient prévoir des initiatives et des attentions particulières visant à l'éducation sportive et aux principes du fair-play; il serait opportun de proposer quelques suggestions pour que les associations sportives ajoutent ces initiatives à leurs programmes.

Enfin, nous souhaitons que les Fédérations sportives réalisent des recherches et des études approfondies pour identifier les dangers réels des activités sportives et indiquer, sur la base des résultats de ces recherches, l'âge idéal auquel commencer les compétitions, ainsi que pour établir des règlements spécifiques pour ces compétitions.
Bien entendu, les Fédérations devront accorder la plus grande attention au contrôle sanitaire des enfants. En effet, il est indispensable de s'assurer de leur aptitude médicale pour savoir si leurs conditions de santé leur permettent d'entreprendre l'activité sportive, le seul objectif de ce contrôle sanitaire étant de faire en sorte que les effets de l'activité sportive soient bénéfiques et d'exclure toute possibilité de dommages psychophysiques. Dans ce but, il serait très important de posséder une réglementation de protection sanitaire correcte et claire, qui n'existe pas aujourd'hui mais que toutes les Fédérations devraient adopter.

Cipriano Barreto Amaro

(aire espagnole - portugaise)

Les représentants du Brésil, du Chili, de l'Argentine, de l'Uruguay, du Portugal et du Mexique ont analysé le rôle que la famille, premier initiateur de l'éducation des enfants, joue dans ce domaine. Nous avons parlé de sa responsabilité dans le cadre du rapport parents-enfants, et souligné que pour pouvoir participer à l'activité sportive, il est nécessaire d'être pleinement conscient de l'importance de cette activité, en particulier en ce qui concerne la fonction éducative, culturelle et sociale du sport et ses effets sur la santé et les loisirs. Bien entendu, pendant les premières années de sa vie, l'enfant ne peut comprendre l'importance de l'activité sportive et c'est la raison pour laquelle la famille a la responsabilité de lui apprendre à la découvrir.

Nous avons approfondi le rapport existant entre famille, école et société. A notre avis, la famille est responsable de la santé de ses enfants. Elle doit faire en sorte qu'ils puissent se développer et grandir de la meilleure manière et à ces fins, elle doit accorder une attention particulière aux capacités morphologiques et fonctionnelles de l'enfant, dès sa naissance.

Nous avons également réfléchi à la participation des parents au développement psychomoteur des enfants et à la nécessité que l'enfant puisse accéder au jeu. A notre avis, la famille et l'école doivent agir en complément l'une de l'autre.

Nous nous sommes également interrogés sur la façon dont le jeu se transforme en sport : de jeu libre et spontané en jeu scolaire et par conséquent en discipline organisée. Il faut que le sport soit une source de références pour l'enfant qui doit pouvoir vivre des expériences d'apprentissage diversifiées et choisir la spécialité qu'il préfère. L'enfant doit avoir un comportement tolérant vis-à-vis des entraînements, à condition que ceux-ci soient motivés. Il doit aussi avoir le droit d'être préparé à la compétition et il est très important, dans ce but, que la famille n'agisse pas seule mais en collaboration avec l'école, avec les sociétés sportives et avec le milieu social et culturel dans lequel elle est intégrée.

En synthèse :
- la famille a la responsabilité d'être le premier initiateur de l'enfant au sport;
- la famille, en collaboration avec l'école, doit garantir une éducation de base de l'enfant face à toute possibilité d'entraînement précoce;
- la famille doit faire en sorte que l'enfant accède au sport graduellement, elle doit protéger son intégrité physique, psychique et morale;
- la cellule familiale doit être capable de consacrer du temps et de donner l'exemple à ses enfants dans le domaine sportif;
- la famille doit toujours respecter la volonté, les caractéristiques, les exigences et les intérêts des enfants qui ont l'intention de faire du sport.

En ce qui concerne l'école, toute tentative d'initiation sportive doit avoir lieu dans le cadre de l'éducation de base, c'est-à-dire dans le primaire et le secondaire. Il faut également accorder une grande attention à l'éducation préscolaire qui doit viser essentiellement à l'éducation psychomotrice et physique. Cependant, l'école appartient à un système éducatif national qui, à son tour, fait partie de la société, et c'est la raison pour laquelle le sport n'est pas une activité qui dépend uniquement du professeur d'éducation physique, de l'enseignant de groupe ou du directeur.

Le conseil technique de l'école, les parents et la société ont eux aussi une part de responsabilité dans ce domaine. Il faut donc que des espaces suffisants soient réservés au sport afin de garantir aux enfants une éducation intégrale et harmonieuse. En ce qui concerne les enfants, le sport est une matière qui doit être prise en considération par le Ministère de l'Education Nationale, un élément qui doit faire partie intégrante du programme relatif aux études et à la vie sociale.

Aujourd'hui, dans les pays en voie de développement, l'entraînement sportif oublie souvent de contextualiser les activités physiques et sportives, de les rapporter à l'histoire, à la culture, à la santé, aux loisirs et à l'éthique. C'est pour cette raison que notre Commission n'a formulé aucune proposition, se limitant simplement à présenter une déclaration.

Nous affirmons que l'éducation physique et sportive, élément de la formation intégrale de l'homme, doit être considérée comme une matière fondamentale lors de l'établissement des plans

et des programmes d'études destinés aux enfants. Par conséquent, nous recommandons à tous les organismes nationaux et internationaux liés au sport, membres de l'Unesco, de soutenir la nécessité d'introduire l'éducation sportive comme matière d'enseignement dans les programmes d'études, aux différents niveaux, et d'indiquer les modalités éducatives relatives. Nous espérons ainsi pouvoir contribuer à faire de l'éducation sportive une réalité de la vie scolaire quotidienne, dans le cadre de l'éducation des enfants.

Raymond Bron
(aire francophone)

Nous avons placé le niveau de notre discussion sur celui des axes généraux, au niveau international, qui permettront par la suite de guider les Clubs dans leurs régions, Clubs qui devront trouver les moyens adéquats de faire passer dans la réalité les propositions faites. Naturellement, nous avons pris comme point de départ la Charte des droits de l'enfant dans le sport, et nous nous sommes arrêtés en particulier au principe numéro 4, qui dit que chaque enfant a le droit d'être traité avec dignité. De notre point de vue, ce point représente l'essentiel, le coeur, le point d'accrochage de toutes les mesures que les institutions devraient prendre à l'égard des enfants, d'ailleurs non seulement dans le sport.

Le thème de la famille.
Nous pensons que le premier rôle de la famille est de reconnaître la nécessité d'une éducation motrice, d'une éducation physique cohérente et adaptée. Reconnaître signifie aussi connaître, ce qui implique tout de suite un rôle d'information à l'égard de la famille dont il semble bien qu'il lui manque un certain nombre d'éléments pour apprécier l'importance du mouvement sur le développement non seulement du corps mais aussi de l'intelligence des enfants. Cette proposition devrait d'ailleurs inciter les parents à réagir davantage envers les milieux scolaires lorsque ceux-ci ne répondent pas aux attentes ou ne respectent pas les lois, cela arrive semble-t-il. Cette proposition devrait aussi inciter les parents à réagir également contre le rôle que l'on décrit souvent comme le rôle néfaste joué par les médias.

Le deuxième point que nous avons retenu est celui de créer, et c'est le rôle de la famille en premier, les conditions nécessaires à ce développement que nous voulons harmonieux. Il s'agit de mesures d'incitation, bien entendu, mais il s'agit surtout de créer des conditions psychologiques, des conditions sociales et des conditions parfois matérielles pour que l'enfant puisse s'exprimer sur le plan moteur et ainsi progresser dans

son développement.

Le troisième point qui a été retenu est celui que la famille est le premier lieu qui doit éviter de forcer un apprentissage sportif précoce. Il est nécessaire que les stades de développement de l'enfant soient respectés, notamment sa capacité d'intériorisation, notamment sa capacité d'abstraction.

Point numéro quatre : Nous pensons que la famille, les parents, doivent éviter de projeter leurs propres ambitions dans leurs enfants, ce qui conduit souvent à un entraînement exagéré, un entraînement sportif précoce.

En ce qui concerne le cinquième point, l'apprentissage du fair-play, d'un comportement sportif et social, en général, se fait pour commencer dans le milieu familial. C'est une des tâches que nous attribuons à la famille, et nous trouvons qu'une pratique sportive de la famille peut rapprocher les générations et faciliter le dialogue.

Il a été également remarqué qu'il ne fallait d'une part peut-être pas trop se faire d'illusions quant à ses possibilités de donner une éducation sportive et motrice de qualité, que la famille est une cellule en mutation, et très souvent, les parents ont tellement de problèmes eux-mêmes que certains d'entre nous pensent qu'on ne peut pas miser complètement sur la famille.

Le premier rôle de l'école est de dispenser des connaissances sur le plan le plus large possible, donc une pratique sportive éclectique; il faut que l'école dispense, malgré les conditions organisationnelles dont il a été question ce matin, l'ouverture la plus large possible sur la pratique sportive valable pour la vie entière.

Le deuxième point que nous relevons, c'est que l'école a pour mission de différencier d'une manière claire ce qui est éducation physique de ce qui est pratique sportive; les objectifs de l'école et les programmes qu'elle propose doivent être adaptés aux enfants, à l'âge des enfants, et doivent respecter leurs stades de développement.

Il a bien sûr été question des maîtres dont le rôle capital a été relevé; une discussion s'est engagée sur le fait de savoir s'il fallait, pour des

petits enfants, des maîtres spécialisés ou des maîtres généralistes. Il me semble que nous avons pu nous mettre d'accord au moins sur une chose, c'est que quel que soit le maître, on attend de lui qu'il soit compétent, qu'il soit sensibilisé aux jeunes qu'il a devant lui et qu'il fasse preuve de suffisamment d'enthousiasme pour transmettre ce qu'il a à transmettre. Nous savons que la question du maître et du type de formation qu'il reçoit est une question ouverte, mais nous n'avons pas eu le temps et nous n'avons pas voulu prendre le temps d'en débattre plus à fond.

Le cinquième point est celui du temps qui doit être consacré à l'éducation physique au sein d'un programme scolaire. Nous avons parlé de "temps suffisant" mais nous ne l'avons pas défini car cette opération nous aurait conduits beaucoup trop loin. Selon les pays, selon les régions, il y a des règlement il y a des lois qui prévoient une partie de l'enseignement dévolu au corps, donc à l'éducation physique, et ce que nous demandons, c'est que ces lois ou ces règlements soient pour le moins respectés, ce qui ne paraît pas être le cas partout.

La première proposition a naturellement trait aux objectifs. Nous pensons que les clubs doivent cesser de miser uniquement et systématiquement sur le sommet de la pyramide. Nous pensons qu'ils doivent favoriser l'éclosion des talents à tous les niveaux. Nous pensons que les clubs doivent se fixer des objectifs généraux, que ces objectifs doivent être situés dans un cadre éthique, et ce cadre éthique devrait de notre point de vue déboucher sur une "charte du club sportif" dont tant les dirigeants administratifs que les dirigeants techniques, les autorités et l'environnement doivent avoir connaissance.
De notre point de vue, le Panathlon pourrait être amené à proposer une charte-cadre permettant à chaque club sportif de rédiger sa propre charte qui tiendrait compte naturellement de l'histoire du club, de son environnement.

La deuxième proposition a trait à l'encadrement et à la qualité de l'encadrement. Il s'agit de donner à chaque groupe d'enfants l'entraîneur le mieux adapté à ce groupe. Nous pensons en particulier ici aux jeunes enfants, aux moins doués, aux débutants dans un sport. Ces groupes méritent les entraîneurs les mieux formés et non pas

le dernier entraîneur qu'on a engagé et à qui on donne les petits parce que ce n'est pas très important, et les entraîneurs les mieux formés aux équipes premières qui rapporteront les médailles.
Le deuxième aspect de cette question est celui de la formation des entraîneurs, qui ne doit pas être que technique ou sportive mais qui doit également s'étendre à toutes les qualités requises d'un éducateur.

La troisième proposition est celle de la multidisciplinarité. Si l'on veut respecter l'enfant selon la Charte qui a guidé nos travaux pendant ces deux jours, il faut que les jeunes enfants puissent changer d'activité sportive. Pour cela, il y a bien entendu l'existence des clubs omnisports qui conviennent particulièrement bien à cette situation, mais les clubs spécialisés peuvent aussi faire quelque chose dans ce domaine en facilitant les passages des jeunes d'un club à l'autre. Naturellement, la formation des entraîneurs, particulièrement pour les jeunes enfants, devrait être une formation avant tout polyvalente.

Nous avons aussi évoqué le rôle médical car nous pensons qu'il s'agit d'accentuer l'influence du corps médical dans la conduite du sport associatif. Il faut que le médecin cesse d'être l'empêcheur de gagner des médailles, il faut qu'il soit le collaborateur direct et qu'il intervienne dans la charte du club sportif pour favoriser les objectifs qui sont des objectifs éducatifs plus larges.

Un dernier point. Bien entendu, nous avons mis en évidence le rôle que joue l'argent dans le sport associatif. Un des éléments qui nous paraît absolument important est que les clubs sportifs vivent selon leurs moyens. C'est la règle d'or pour éviter d'être asservi à l'argent. En particulier lorsque les entrées d'argent, qu'elles soient sous forme de subventions ou sous forme de sponsoring, sont liées aux résultats (comme cela semble être le cas dans beaucoup d'endroits).

Arturo Hotz
(aire allemande)

En ce qui concerne le thème de la famille et de l'école, nous avons commencé par nous poser la question de savoir ce que nous voulions vraiment, et dans quel but. Nous sommes tous d'accord sur le fait que là où l'on parle d'enfants et de sport, dans la famille et à l'école, il est également possible de parler d'une éducation au sport, de sorte que l'éducation par le sport doit être une activité prioritaire. De plus, la manière dont les enfants peuvent être aidés à développer leur personnalité par le sport doit être appropriée, et les principes que le sport peut inculquer se résument en ces quelques termes : dignité humaine et fair-play.

A l'origine, le terme "fair-play" signifiait "mettre à la disposition des chevaux un terrain adapté pour leur sport". Dans le cas que nous examinons ici, "fair-play" signifie mettre à la disposition des enfants, de leur développement, de leur nature - et non pas des enfants considérés comme de petits adultes - une place dans le domaine du sport qui correspond à leurs possibilités, à leur esprit et à leur niveau de développement.

En tant que représentants de Panathlon Clubs, nous voulons nous engager à rendre productif de manière pédagogique tout patrimoine éthique d'idées, ou contribuer à faire en sorte que ce patrimoine devienne pédagogiquement productif. En ce qui concerne le premier point ("rendre productif de manière pédagogique le patrimoine éthique d'idées"), nous sommes convaincus de la nécessité d'entreprendre tout d'abord un processus de reconnaissance, car le terme "sport" est trop diffus, et d'insister sur le fait que le mouvement est quelque chose de plus que le sport : le mouvement en tant que possibilité première d'expression, en tant que possibilité de point de liaison, d'interaction entre les personnes et leur société. Le sport est surtout compétition, même si la tradition olympique veut le contraire, et le développement actuel a démontré que le sport va au-delà de la compétition.

Nous ne voulons donc pas seulement habiliter au sport mais également contribuer, à travers le

sport, au développement de la personnalité.
En ce qui concerne la façon dont nous pouvons apporter notre contribution, nous sommes tous d'accord sur la possibilité de faire plus de promotion. Les Membres d'un Panathlon Club ne doivent pas se réunir uniquement à l'occasion de dîners ou d'événements sportifs, ou à l'occasion de la remise des Prix "Fair-play", ils doivent s'engager dans des actions ciblées.

Nous aimerions que notre Revue se transforme à l'avenir en monographies, de façon à thématiser le problème éthique et pédagogique et à développer de façon claire ce patrimoine d'idées. La promotion devrait être assurée en organisant de nombreuses conférences, des discussions sur des projets, afin que nous puissions proposer aux familles quelque chose de concret. Enfin, nous aimerions lancer des actions en collaboration avec les écoles pour faire comprendre que le sport est un excellent moyen de contribuer au développement de la personnalité.

En ce qui concerne l'action responsable, au sein du Club mais aussi au-delà de ses limites, pour faire connaître cette responsabilité en dehors du Club, nous nous sommes inspirés de la Charte des droits de l'enfant pour voir comment il est possible d'appliquer de manière responsable les points qui y sont indiqués.

Après nous être posé des questions et des problèmes liés à la rédaction du texte, nous nous sommes heurtés à des aspects qu'il nous semble sensé de discuter. La Charte parle, par exemple, de "traiter" l'enfant. Or, l'enfant n'est pas une marchandise. Nous devons l'accompagner tout au long de son développement, l'encourager, nous engager pour son bien. Par conséquent, il ne s'agit pas de "traiter" l'enfant, au sens classique du terme. Nous ne sommes pas non plus très convaincus par l'expression "les mêmes probabilités de succès". L'égalité des chances n'existe pas. On peut tout au plus exalter ce principe au niveau du sport de compétition pour adultes, en vertu de la libre volonté des participants. En revanche, en ce qui concerne les enfants, il faut travailler, encourager, entraîner de façon appropriée. Cela signifie donc ne pas posséder les mêmes probabilités de succès, et implique que les compétitions, si elles ne sont pas structurées par des règles particulières et basées sur des catégories spéciales, sont une

absurdité.

L'enfant a le droit de bénéficier d'un milieu "sain", certes, mais nous nous demandons ce que signifie "sain". Ce mot, qui doit être interprété au sens très large, correspond donc probablement presque toujours au bon sens des personnes. Par ailleurs, le problème de l'âge, chez les enfants, doit être évalué en fonction de l'"âge d'état civil" d'une part et de l'"âge biologique" d'autre part. Quant au rythme, il en existe plusieurs et l'on ne peut travailler à son propre rythme qu'après en avoir pris conscience.
Les enfants sont capables de connaître ces différents rythmes et de reconnaître les leurs, mais pratiquer un sport en suivant son propre rythme encourage l'égoïsme. Il y a aussi des rythmes sociaux et il faut aider les enfants à devenir les personnalités futures de la société, à s'insérer dans un ensemble plus grand.

Nous avons aussi parlé de la "sécurité absolue" qui n'existe pas. Il serait plus important de donner à l'enfant le droit de pouvoir compter sur des personnes qui, à tout moment, pourront faire preuve de responsabilité.

Nous en arrivons ainsi aux propositions que nous avons l'intention de soumettre : se rendre compte de la responsabilité et l'interpréter comme une vérité signifie "chaque chose en son temps". Le développement est individuel et l'offre de pratiquer un sport doit être interprétée dans ce sens. Il ne faut pas abuser de l'enfant pour obtenir des résultats sportifs ou pour réaliser des objectifs et des désirs d'adultes. Encourager l'enfant dans son développement non pas selon les critères qui viennent de l'extérieur, à l'exception de ceux du contexte social, mais dans le sens optimal et individuel. Enfin, encourager si possible de manière polysportive et multilatérale.

Résolution finale

Les participants au Xe Congrès du Panathlon International, réunis en Avignon les 19 et 20 mai 1995, ont traité le thème "L'enfant et le sport". Ils ont examiné les problèmes posés par l'entrée précoce de l'enfant dans les sociétés sportives et le monde de la compétition. Dans leurs réflexions, ils ont considéré l'enfance comme la période allant de la naissance à la puberté, donc jusqu'à 12 à 14 ans.

Tenant compte des besoins spécifiques de l'enfant aux différents stades de son développement, ils ont souligné les risques que peut engendrer pour lui la pratique intensive et précoce d'un entraînement sportif inadapté à ses possibilités.

Ils ont cherché à déterminer les responsabilités essentielles de la famille, de l'école et des associations et des clubs sportifs en matière d'éducation physique et sportive.

Pour ce faire, ils ont pris en compte les transformations que subit la famille dans le monde actuel. Ils ont également pris acte du fait que l'éducation physique et sportive fait normalement partie de tout programme de formation dispensé par l'école publique. Quant aux clubs sportifs, ils ont reconnu que leur action est largement déterminée par les options des fédérations sportives et influencée notamment par les collectivités publiques, les médias et, dans certains cas, par les sponsors.

Après avoir entendu les conférences introductives prononcées par les professeurs Robert Decker (Luxembourg), Bruno Grandi (Italie), Jacques Personne (France) et João Gilberto Carazzato (Brésil), 4 groupes de cultures et de langues différentes, conduits par les professeurs Cipriano Barreto Amaro (Gouverneur du XIIIe District-Mexique), Raymond Bron (Panathlon-Club Lausanne), Arturo Hotz (Panathlon-Club Berner Oberland) et Giorgio Odaglia (Conseiller central du P.I. - Italie), placés sous la direction générale du professeur Lucio Bizzini (Panathlon-Club Genève), ont ouvert un débat approfondi

et animé entre les congressistes des différentes aires socioculturelles qui ont apporté des contributions et des propositions originales.

Le débat avait pour points de référence :

- *"la Charte des droits de l'enfant dans le sport";*
- *l'éthique du sport, mise par le Panathlon International à la base de son action permanente pour la promotion de l'éducation sportive de la jeunesse;*
- *la nécessité de bien connaître et de reconnaître les besoins de l'enfant aux différents stades de son développement;*
- *la valeur de l'exemple dans toute action éducative;*
- *la notion de partenariat qui doit être introduite dans la démarche des trois institutions concernées;*
- *la cohérence des actions qui peut en découler, au profit de l'épanouissement de l'enfant.*

Au terme des travaux, des propositions conclusives et de travail ont été adressées à l'Assemblée plénière, propositions qui seront recueillies dans les actes du Congrès.

Leur synthèse permet au Xe Congrès du Panathlon International d'exprimer les recommandations suivantes:

Pour la famille

La famille doit :
- être impliquée dans sa composition la plus large (enfants, parents, grands-parents etc.);
- assumer la responsabilité première de l'éducation physique et sportive de l'enfant;
- reconnaître la nécessité de cette éducation, créer les conditions favorables à sa pratique et lui consacrer le temps nécessaire;
- partager la responsabilité d'une approche progressive du sport, respectueuse des stades de développement de l'enfant;
- relativiser l'importance des résultats sportifs aux yeux de l'enfant;
- éviter de projeter sur l'enfant les ambitions des adultes;
- rechercher la collaboration avec les autres instances éducatives et sportives que sont les sociétés sportives et l'école.

Pour l'école

L'école doit :
- reconnaître la valeur culturelle du sport;
- réserver dans les grilles horaires un temps suffisant pour l'éducation physique et sportive;
- assurer la compétence pédagogique, psychologique et technique des maîtres chargés de l'éducation physique et sportive;
- promouvoir l'application de méthodes d'apprentissage et d'évaluation favorisant les progrès individuels de l'enfant;
- prévoir dans ses programmes une approche progressive du sport, fondée sur une éducation motrice large;
- assurer l'initiation de l'enfant aux pratiques sportives traditionnelles;
- réaliser des solutions aptes à établir des contacts et des interactions efficaces avec les clubs sportifs.

Pour les associations sportives

Les associations et clubs sportifs doivent :
- élaborer une charte comportant les principes éthiques et les objectifs à atteindre; ils devront faire adopter cette charte par leurs membres et leurs partenaires;
- créer les conditions permettant à tous les enfants, quelles que soient leurs aptitudes, d'avoir accès au sport qu'ils ont choisi;
- former leurs dirigeants en respectant l'éthique sportive;
- attribuer des moniteurs dont les compétences dans les domaines pédagogique, psychologique et technique correspondent aux divers groupes d'enfants qui leur sont confiés;
- intégrer les connaissances des sciences du sport dans leurs activités;
- renoncer à l'entraînement sportif intensif des jeunes enfants;
- favoriser la pratique sportive chez l'enfant,

notamment :

= en faisant appel à des entraîneurs polysportifs;
= en s'ouvrant à la pratique d'autres sports;
= en facilitant le passage des enfants d'un club à l'autre.

Le Panathlon International, ses Districts et ses

Clubs vont désormais agir pour faire connaître cette **Résolution finale** auprès des responsables politiques et sportifs de leurs zones d'influence et pour obtenir leur adhésion et leur collaboration à son application, dans le respect de chacune des particularités nationales et culturelles.

S'ajoutant à "La Charte des droits de l'enfant dans le sport", cette Résolution donne des points de référence à tous les Panathloniens et à tous ceux qui sont responsables de l'éducation physique et sportive des enfants.

Elle permet également d'affiner et de compléter, si nécessaire, les recommandations énoncées, pour tenir compte des différentes cultures représentées parmi ses Membres dans le monde entier.

Epilogue

par Jean Presset

Depuis 1985, les Membres du Panathlon International, à tous les niveaux de responsabilité, ont été appelés par la Commission Culturelle à s'engager pour la promotion de l'éducation sportive de la jeunesse, comme élément de la culture des hommes et des peuples.
Un nouvel appel à cet engagement était lancé en 1990. Dans un article intitulé "Le Panathlon pour l'éducation sportive de la jeunesse", paru dans le numéro d'octobre/novembre de notre Revue, le Président de la Commission Culturelle appelait à une action permanente et systématique de tout le Mouvement panathlonien.
Un premier résultat important était obtenu en octobre 1991, puisque cette volonté d'agir en faveur des jeunes était introduite dans les objectifs des nouveaux Statuts du Panathlon International, à l'occasion de son Assemblée des Présidents, à Venise. Cet objectif prévoit que :
"Le Panathlon International s'engage afin qu'une saine éducation sportive soit garantie à tous, sans distinction de race, de sexe et d'âge, et assure en particulier la promotion d'activités pour les jeunes ...".
Dès lors, les Panathloniens doivent rechercher les moyens à mettre en oeuvre pour assurer cette éducation à la jeunesse de leur cité, de leur région, de leur nation. C'est l'affaire de tous, Organes Centraux, Districts, Clubs et Membres pris à titre individuel. La "Charte du Panathlonien", qui fixe les obligations morales de nos Membres, demande aussi à chacun d'agir pour qu'une saine éducation sportive soit donnée à la jeunesse de leur zone d'influence.

Il est important de rappeler en permanence que l'éducation sportive préconisée par le Panathlon International doit transmettre :

- des qualités physiques, par le développement du corps et de son bon fonctionnement;
- des qualités intellectuelles, par la connaissance des sports et des règles qui les régissent, de même que par la connaissance du corps et de ce qu'il faut pour le maintenir en santé;
- des qualités morales, par la formation du caractère, de la maîtrise de soi et par l'apprentis-

sage du fair-play.

Il faut engager le processus éducatif dès la plus tendre enfance et faire en sorte qu'une telle éducation soit donnée aussi bien dans la famille et à l'école que dans les clubs sportifs. Suite aux travaux déjà entrepris et aux nombreuses constatations faites ces dernières années, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait traiter de plus près les problèmes posés par l'entrée de plus en plus précoce des enfants dans les sociétés sportives et dans la compétition, avec tous les risques que cela comporte.
De plus, le Panathlon International se bat pour la proclamation et la défense d'une éthique sportive basée sur le fair-play. Du point de vue panathlonien, l'éthique sportive doit définir ce qui est bien et ce qui est mal pour le sport et pour tous ceux qui le pratiquent. Le respect des limites ainsi données permet de maintenir au sport ses vertus cardinales et de faire qu'il soit et reste jeu, tout en étant source de rencontres, de joie, de distraction, d'amitié, de santé psychique et physique. C'est à cette condition que le sport peut être considéré comme un élément de promotion de l'homme, partant de l'enfant également.

Fidèles à l'éthique ainsi proclamée, il était donc essentiel que nous recherchions ce qui est bien et ce qui est mal pour l'enfant lorsqu'il pratique ou lorsqu'on lui fait pratiquer un sport. D'où le thème proposé par la Commission Culturelle et accepté par le Conseil Central pour le Xe Congrès du Panathlon International en Avignon : "L'enfant et le sport".

Au printemps 1994, nos Districts et nos Clubs ont été priés d'étudier ce thème, pour chercher à déterminer les responsabilités incombant aux familles, aux écoles et aux clubs sportifs. L'entraînement intensif précoce imposé parfois aux enfants devait également être examiné. En juin 1994, le thème a été introduit par un exposé magistral du Dr Lucio Bizzini, Membre du Panathlon Club de Genève, à l'occasion de l'Assemblée des Présidents du Panathlon International, à Rapallo. Au cours de son exposé, le Dr Bizzini explicita "La Charte des droits de l'enfant dans le sport", Charte dont il est l'un des auteurs, et donna des points de référence très importants pour la conduite des travaux dans les Clubs.

Le Xe Congrès du Panathlon International, tenu

en Avignon les 19 et 20 mai 1995, devait marquer à la fois l'aboutissement des travaux entrepris et, surtout, suivant les résultats obtenus, le point de départ d'engagements futurs au profit de l'enfant et du sport.

L'esprit d'Avignon et de son imposant Palais des Papes a régné sur le Congrès et influencé positivement les participants aux séances de travail des groupes linguistiques et culturels et aux assemblées plénières. Ainsi, grâce aux remarquables études faites dans quelques Districts et Clubs, études qui mériteraient d'être publiées pour être connues de tous, grâce à la valeur des conférenciers qui tous apportèrent un éclairage important sur le thème, grâce à l'engagement total des différents meneurs de jeu dans les groupes et dans les assemblées, grâce à la participation des congressistes passionnés par le sujet, il a été possible de tirer des conclusions positives, regroupées en synthèse dans la "Résolution finale" du Xe Congrès du Panathlon International.

Des nombreuses thèses présentées et des propositions reçues dans les assemblées plénières, nous avons retenu les sept recommandations qui nous ont paru essentielles pour la famille, pour l'école et pour les associations et clubs sportifs. Toutes ces recommandations méritent un développement ultérieur car elles sont autant de lignes directrices marquantes qui devraient trouver un écho partout où nous sommes en mesure d'agir ou, pour le moins, de nous faire entendre.

Avignon a été l'étape attendue et espérée sur le long chemin qui nous reste à parcourir pour faire passer le message émanant du Xe Congrès. Il faut maintenant, partout où existe un Club panathlonien, faire connaître notre "Résolution finale" aux autorités politiques et sportives, en organisant des réunions en commun et des séminaires de réflexion pour persuader parents, autorités scolaires et dirigeants sportifs des responsabilités qu'ils ont à assumer envers les enfants. Il s'agit d'un travail permanent, difficile, où il faudra convaincre les intéressés à tous les niveaux de compétence, mais c'est un travail digne de l'idéal panathlonien.

La "Résolution finale" du Congrès d'Avignon indique le chemin à suivre. A nous tous, Membres du Panathlon International, de nous y engager pour le bien des enfants et du sport.

L'action des Clubs

Ier District
P.C. Trieste

Les rapports entre école, sport et famille, associés au problème de l'initiation au sport et de l'abandon précoce de l'activité sportive, sont des thèmes extrêmement actuels sur lesquels Fédérations et Sociétés sportives se penchent avec beaucoup d'intérêt.
Ce travail, coordonné par le Dr Auro Gombacci et réalisé en collaboration avec trois médecins, MM. Graziani, Tampieri et Tecilazich, veut être une première contribution à l'examen de ces relations complexes. Il a été réalisé sur la base d'une analyse de la réalité de Trieste, effectuée après avoir soumis un questionnaire à environ 200 jeunes de 11 à 14 ans qui pratiquent, assidûment ou non, une activité sportive.
Nous avons fait des comparaisons recoupées entre les résultats scolaires et l'activité sportive, entre les motivations à la pratique d'un certain type de sport et la recherche de gratifications, entre la réussite sportive et l'approbation des parents et des camarades. Les réponses que nous avons obtenues sont intéressantes, parfois originales et inattendues. Nous avons examiné les causes déclarées de l'abandon ou, plus fréquemment, du changement d'activité sportive, la conscience du résultat positif ou négatif obtenu, l'atteinte ou non des objectifs établis et les causes de ce résultat, ainsi que l'influence de l'activité physique sur la santé. Le cadre que nous avons ainsi obtenu sur le monde des jeunes est assurément intéressant.
Dans l'ensemble, l'image du sport et des jeunes qui se dégage de cette enquête est fortement positive : amusement, bien-être, développement, éducation, socialisation, compétition et engagement sont les mots utilisés par les jeunes interviewés pour définir leurs activités. Ces résultats sont par conséquent réconfortants.

P.C. Rovigo

En application des directives du Panathlon International, notre Club a décidé d'organiser un Concours destiné à tous les élèves des établissements d'enseignement secondaire de la Province. Cette initiative a été réalisée en collaboration avec le Club d'Adria, ce qui nous a ainsi donné la possibilité de couvrir toute la Province. Grâce à la collaboration très étroite du Rec-

torat d'Académie, les résultats obtenus sont allés au-delà de toutes nos attentes. Laissons parler les nombres : établissements ayant participé au concours : 16 sur 22, 34 enseignants et un total de 291 élèves.

PANATHLON CLUBS ADRIA ET ROVIGO

ENQUETE STATISTIQUE SUR CONCOURS LITTERAIRE "L'enfant et le sport"

Rapports avec la famille	
Positif	Négatif
141	37

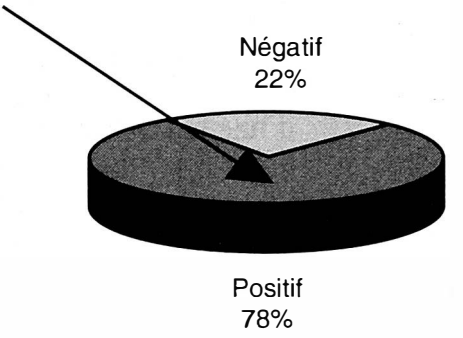

Rapports avec l'école	
Positif	Négatif
89	47

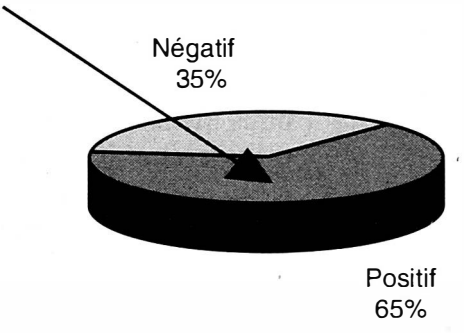

Rapports avec la société sportive	
Positif	Négatif
109	70

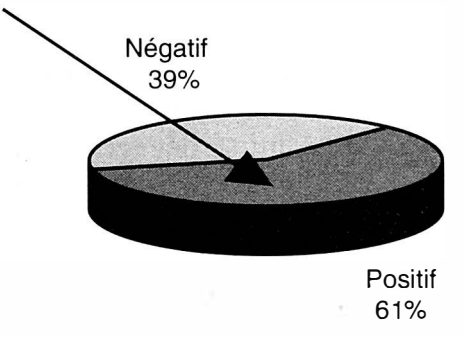

Entraînement intensif précoce	
Positif	Négatif
25	104

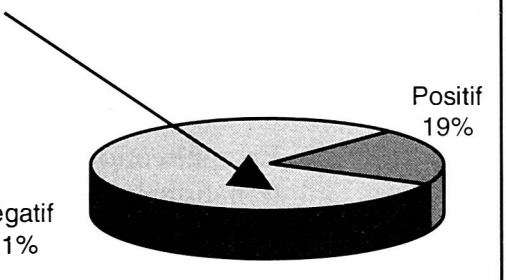

CHIFFRES RELATIFS A LA PARTECIPATION AU CONCOURS

HAUT ET MOYEN POLESINE

ETABLISSEMENTS	12 sur 15
ENSEIGNANTS	22
ELEVES	201

BAS POLESINE

ETABLISSEMENT	4 sur 7
ENSEIGNANTS	12
ELEVES	90

TABLEAU RELATIFS A LA PARTECIPATION DES ELEVES AU CONCOURS LITTERAIRE "L'ENFANT ET LE SPORT"

ECOLE	VILLE	DISTR.	N.D'ELEVES	N.D'ENSEIGNANTS	TRAVAUX	
E. Hôtelière	Adria	59	43	Padovani M. Grazia	20	
				Bellini	9	
				Lavezzi Marinella	7	
				Bertagnoni Raffaella	6	
				Pallotti Gabriele	1	
L.C. Bocchi	Adria	59	25	Pozzati Luciana	15	
				Bortolazzi Chiara	6	
				Recca Anna	4	
I.T.C. Maddalena	Adria	59	19	Albertin Leila	15	
				Brognara Elena	3	
				Callegari M. Luisa	1	
I.T.I.S. Viola	Adria	59	3	Braghin Ornella	3	**Tot. 90**
I.T.G. Bernini	Rovigo	58	56	Meletti Mirella	41	
				Montaciani Licia	10	
				Battocchio Giovanna	3	
				Spoladore Margherita	2	
L.S. Paleocapa	Rovigo	58	36	Garbato Claudio	19	
				Beccari Rosanna	17	
I.M. "Roccati"	Rovigo	58	20	Moscatello Rossella	20	
I.P.C. M. Polo	Rovigo	58	19	Pucci Paolo	18	
				Ferretti Elena	1	
I.T.I.S. Viola	Rovigo	58	18	Andreotti	18	
I.T.C. De Amicis	Rovigo	58	15	Previati M. Grazia	11	
				Silvestri Alberta	2	
				Berto Gisella	1	
				Boldrin Michelangela	1	
I.T.A.S. Munerati	S. Apollinare	58	12	Roma Nadia	8	
				Coltro Beatrice	4	
L.C. Celio	Rovigo	58	6	Rossin Paola	6	
I.P.I.A.	Rovigo	58	3	Equisetto Luigi	3	**Tot. 185**
I.T.C. Conti	Lendinara	57	14	Grossi Paolo	11	
				Munerato Giorgio	3	
I.T.I.S. Viola	Badia	57	1	Tasso Susanna	1	
I.T.F. Einaudi	Rovigo	57	1	Marzola Patrizio	1	**Tot. 16**
					Total	**291**

P.C. Pieve di Soligo et Quartier del Piave

Pour assurer la divulgation du Concours "L'enfant et le sport", notre Club a transmis le sujet proposé à tous les établissements d'enseignement secondaire du territoire et fait préparer un imprimé qu'il a remis sous enveloppe à 1064 élèves. Naturellement, il a demandé la collaboration des chefs d'établissements et des enseignants. Soixante-dix élèves ont adhéré à cette initiative et la Commission a choisi les cinq meilleurs travaux.

IIe District

Lors de son Ve Congrès tenu à Pavie, notre District s'est directement engagé sur les thèmes du Xe Congrès du P.I. Nous avons parlé d'un sujet concernant l'éducation sportive des jeunes dans et avec l'Ecole, en collaboration avec l'associationnisme sportif.
Cet engagement s'est concrétisé par la proposition et la discussion, le 22 avril 1995, du thème "Associationnisme Sportif Scolaire", développé pour nous par le Pr Siropietro Quaroni, Membre du Club de Pavie, particulièrement expert et compétent en la matière.
Cette rencontre nous a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :
- reconnaissance du sport comme valeur culturelle;
- programmes scolaires prévoyant une bonne préparation motrice, visant à une initiation progressive à la pratique sportive de compétition;
- organisation scolaire interne du type sociétaire qui, outre le but premier de donner au jeune la possibilité de vivre en groupe, se propose également d'homogénéiser les programmes et de coordonner les activités;
- amélioration et achèvement de la préparation professionnelle des enseignants d'Education Physique;
- garantir des infrastructures et des installations appropriées à l'activité des jeunes, tout d'abord ludique puis de compétition.
Tels sont les points sur lesquels le IIe District a l'intention de travailler, avec la collaboration active et rigoureuse du Club de Pavie qui s'est également engagé à faire connaître le document présenté au Congrès aux professionnels du secteur de l'Ecole, au niveau central comme au ni-

veau périphérique, et à toutes les Autorités chargées de s'occuper de l'activité sportive.

P.C. Brescia

Les **Très jeunes et le sport** : tel est le titre du Congrès organisé par le Panathlon Club de Brescia et par le Comité Provincial du C.O.N.I. Le programme prévoyait deux interventions : celle du Dr Carlo Tranquilli, médecin fédéral de la F.I.G.C. et chercheur à l'Institut de Science du Sport du C.O.N.I. de Rome, qui a traité le thème "**La croissance et l'évolution des capacités physiques du jeune qui s'initie à la pratique sportive**", et celle du Dr Alberto Madella, spécialiste des Sciences Politiques et enseignant à l'Ecole du Sport du C.O.N.I. de Rome, sur "**Les motifs de la participation et les motifs de l'abandon de la pratique sportive chez les jeunes**".

Les considérations faites dans ces exposés indiquent clairement que les bénévoles qui opèrent dans le mode du sport doivent prendre conscience de ces problématiques. L'amélioration de la formation des entraîneurs et surtout des dirigeants semble être un passage décisif dans ce sens. Cependant, la formation n'est pas suffisante: les formes de compétition adoptées pour les catégories des jeunes ont en effet une importance déterminante. Le sport a été accusé de donner trop de poids aux compétitions et il a été suggéré de les abolir ou de diminuer leur nombre.

Paradoxalement, la meilleure voie à suivre pourrait être une autre : le fait négatif n'est pas la compétition en soi mais la dramatisation qui l'accompagne et la routine établie par le calendrier de ces compétitions. L'introduction - par le règlement - de plus de compétitions mais ayant des règles et des formes plus variables pourrait favoriser leur dédramatisation et la multiplication des occasions de satisfaction et des perceptions de succès chez les jeunes.

Actuellement, les frustrations continues sont l'un des facteurs qui limitent le plus la croissance ultérieure de la pratique sportive: cela devrait suggérer l'adoption d'une pédagogie du succès et de techniques de motivation visant à décourager la sélection trop précoce. Une approche plus correcte du problème ne peut donc être faite au mieux qu'après des stratégies opportunément élaborées par les organisations sportives : les opérateurs, les dirigeants ou les entraîneurs peu-

vent cependant avoir une forte incidence sur la nature et la durée de la participation sportive par leurs comportements, leurs attitudes et leurs décisions.

P.C. Côme

L'activité de la Commission Jeunes a commencé le 8 octobre à l'occasion du Congrès "Education sportive au cours élémentaire". Les orateurs étaient le Dr Antonio Daino ("Aspects psychologiques à l'âge évolutif"), le Dr Guido Marcangeli, médecin sportif, et le Pr Renata Soliani, enseignante du C.O.N.I., pour le programme "Education motrice de base".
Les Directeurs didactiques et les enseignants des écoles élémentaires de Côme avaient eux aussi été invités à cette soirée. Deux orientations didactiques ont ensuite été soumises aux enseignants auxquels il a été proposé de participer au cours de formation professionnelle intitulé "Eduquer le mouvement - Eduquer à travers le mouvement", déjà organisé en septembre 1993 et placé sous la direction de Mme Soliani.
Les enseignants ont fait preuve de beaucoup d'intérêt et demandé de pouvoir bénéficier d'une assistance tout au long de l'année scolaire pour vérifier la qualité de l'enseignement. Cette expérience a été transférée dans le livre "Eduquer le mouvement - Eduquer à travers le mouvement", publié en 1995 grâce au sponsoring de notre Club et de celui de Pavie.
L'intérêt envers les enfants du cours élémentaire a suggéré l'organisation d'une manifestation, "Jeu Sport", qui s'est tenue les 8 et 9 octobre 1994 dans les jardins publics de Côme, en la présence de 12 fédérations (athlétisme, badminton, aviron en bassin, cyclisme, judo, gymnastique, orientation, patinage à roulettes, basket-ball, volley-ball, rugby et escrime) et d'environ 300 enfants qui ont pu s'initier à ces disciplines sous la surveillance de moniteurs qualifiés.
La seconde édition de "Jeu Sport" a eu lieu le 23 septembre 1995. Deux nouvelles fédérations se sont ajoutées aux précédentes, l'équitation et le tennis. Cette manifestation a enregistré la participation d'environ 400 enfants. Enfin, le 19 octobre 1995 a eu lieu le Congrès "Activité physique à l'âge évolutif", au cours duquel ont été présentés les exposés suivants : Dr Massimo Testa "Aspects physiologiques", Dr Claudio

Pecci "Aspects psycho-sociaux", et Dr Martino Ronzoni "Diagnostic et prévention des malformations par le biais de supports orthopédiques".

P.C. Cremona

Un document a été rédigé pour l'initiation au sport au cours élémentaire et dans les sociétés sportives. Ce texte s'inspire de l'exposé présenté au Club par le Pr Maurizio Mondoni, Membre du Club et moniteur de la Fédération de basketball. Les points principaux de ce document sont les suivants :

- **de 6 à 11 ans**, il faudrait proposer aux enfants tous les jeux-sports individuels et collectifs, en leur donnant la possibilité d'en pratiquer plus d'un. Les parents doivent respecter les choix des enfants; les médecins doivent garantir la bonté de l'activité motrice et sportive; les moniteurs doivent mettre leurs connaissances au service des élèves qui peuvent s'enrichir et grandir;
- **après 11-12 ans**, lorsque les choix sportifs ont été faits (ou presque), la pratique motrice et sportive se fait plus raffinée et on jette les bases pour une spécialisation des gestes et des mouvements; le nombre d'entraînements augmente et la quantité de travail augmente progressivement;
- **après 15 ans**, début de l'entraînement de haut niveau. Le nombre d'entraînements augmente, la correction est plus constante, la quantité et l'intensité du travail augmentent.

L'Ecole

L'école de tous ordres et degrés est le plus grand bassin d'usagers existant pour effectuer une éducation motrice de base correcte et initier les élèves au sport de manière formative et éducative.

La famille

Les parents devraient être un "régulateur" contre l'exaspération du sport au niveau des jeunes; ils devraient conseiller, éduquer et non pas transmettre une angoisse, ne pas exaspérer le sens de la compétition.

Conclusions

Le but premier d'une éducation sportive chez l'enfant ne doit pas être de le faire devenir un champion à tout prix mais de favoriser un développement approprié de son appareil musculaire, de son squelette, de son appareil circulatoire, respiratoire, neurovégétatif, grâce à la prati-

que d'une activité motrice ludique et sportive correcte. Du jeu au jeu-sport et enfin au sport : tel est le chemin à suivre.

IIIe District

Au cours des mois qui ont précédé le Congrès d'Avignon, plusieurs Clubs, répondant aux décisions prises lors de l'Assemblée de District de Janvier 1995, ont organisé des débats sur le thème "L'enfant et le sport". Nous avons envoyé au Congrès d'Avignon quatre exposés qui ont été illustrés par trois orateurs du District.
Parlant des problèmes de l'Ecole, le Pr Attilio Bravi, Président du Club de Cuneo, a affirmé qu'il faudra agir afin de bien communiquer avec les jeunes, pour leur offrir des stimulations différentes, des "vécus" aussi diversifiés que possible, afin de créer le juste moment éducatif et culturel qui contribuera à la formation de cette "unicité" physique et intellectuelle qui est la caractéristique de l'homme. L'Ecole doit avoir pour but de donner à tous les élèves, y compris les handicapés, les mêmes possibilités de pratiquer une activité tout d'abord ludique et motrice puis sportive. Une programmation avisée devrait prévoir l'implication de l'Ecole à tous ses niveaux, à commencer par la maternelle.
Le Dr Piero Sandonnini, Past-president du Club de Mottarone, a présenté plusieurs propositions sur le thème de la famille. Il a souligné comment et pourquoi la famille doit en même temps encourager par tous les moyens le jeune au sport, mais aussi lui garantir pleinement la "Charte des droits". Il est donc nécessaire que chaque membre de la famille soit pleinement convaincu non seulement de l'importance mais de la nécessité de la pratique sportive aux effets de la santé et en particulier du développement spirituel de l'enfant.
Aldo Vené, Président du Club de Vercelli, a pris en considération le rôle des Sociétés sportives qui peuvent représenter la deuxième famille de l'enfant, du jeune, de l'adolescent, si elles sont guidées par des personnes qui possèdent les qualités et les capacités nécessaires de générosité, d'altruisme, et si elles sont capables d'assurer à l'enfant le climat indispensable à sa formation éthique et sportive.
Au sujet des problématiques de l'entraînement précoce, le Pr Carlo Molinaris, Membre du Club d'Asti, a souligné la nécessité d'une programmation attentive et avisée des moyens à disposi-

tion qui doivent être proposés progressivement, sans brûler les étapes.
L'Ecole doit par conséquent disposer d'un personnel hautement qualifié pour les élèves en bas âge car cette période est la plus constructive. Les sociétés sportives doivent quant à elles procéder à une réflexion critique sur la façon d'interpréter le sport en bas âge, et corriger les étapes de l'approche des compétitions pour offrir aux enfants non pas une version réduite de l'activité des adultes mais une activité spécifique pour l'âge des sujets qui doivent la pratiquer.

P.C. Alessandria

Le psychologue Marco Chisotti a été invité par le Club à présenter un exposé sur le thème "L'enfant et le sport". A cette occasion, il a entre autres précisé que les enfants sont dans une situation de croissance et de formation constante, raison pour laquelle ils ont besoin du contact avec le réel pour éviter de se retrouver dans un compartiment isolé, en dehors de l'état des choses. Un enfant qui grandit ne doit pas trop s'éloigner du processus créatif naturel et éviter un trop grand écart entre lui-même et le monde, car tôt ou tard ce forçage se paie. Il est donc essentiel de garder haut le niveau de considération de l'enfant au cours de sa croissance et de préserver son contact avec la réalité. La créativité lui donne envie de continuer, la fantaisie lui permet de surmonter les obstacles et les difficultés.

IVe District

P.C. Gênes - Levante

Education motrice, orientation et initiation au sport ne peuvent qu'être les étapes d'un même chemin. Telle est la thèse qui est à la base du Projet "Ami Sport" élaboré par l'Association "COM e Sport" de Gênes, auquel le Club a adhéré par le biais de la participation active de plusieurs de ses Membres, en assurant la divulgation de cette initiative auprès de tous ses Membres et sa présentation, dans le cadre du Comité national pour l'Education Sportive des Jeunes. La collaboration au projet de techniciens sportifs, même au-delà des horaires scolaires, mais avec un programme cohérent et des méthodes d'évaluation communes, permettra à l'Ecole d'être le premier lieu de formation sportive de

l'enfant et le responsable de son orientation successive. Cette collaboration permettra en outre de donner aux enfants la possibilité de mieux exploiter les structures scolaires, comme préconisé par le Ministère de l'Education Nationale.
Enfin, le critère d'évaluation interdisciplinaire prévu permet de prévenir certains handicaps psycho-physiques grâce à la détection de déficits sensoriels et/ou de retards psychomoteurs.
Ce projet entend fournir, tout d'abord aux enseignants des écoles maternelles puis à ceux du cours élémentaire, la préparation nécessaire, la méthodologie et les instruments didactiques les mieux adaptés afin qu'ils puissent s'occuper, correctement et en toute autonomie, de l'éducation motrice des élèves.
La méthodologie "Amico Sport" est actuellement appliquée depuis trois ans dans des écoles maternelles génoises et depuis deux ans dans plusieurs établissements de la Commune de Riccione. Les lignes essentielles de cette méthodologie ont été publiées par le CONI-Institut de l'Encyclopédie italienne dans le second volume de la Collection "Corps, Mouvement et Santé".

P.C. La Spezia

Le Club de La Spezia a proposé les observations faites par le Dr Glauco Forcieri, psychologue, qui a souligné que le sport est souvent considéré comme une bonne solution pour aider les parents à donner une éducation à leurs enfants. Parfois, malheureusement, l'activité sportive n'est qu'un "parking" et dans certains cas, les parents l'utilisent pour projeter sur leurs enfants des désirs de succès et de résultats qu'eux-mêmes n'ont pas atteints. C'est dans cette situation que l'on commet souvent la grave erreur de laisser s'insinuer chez l'enfant l'équation "défaite = insuccès". Les sociétés sportives, bien qu'assurant une action méritoire, présentent des carences d'un autre genre qui, dans certains cas, viennent s'ajouter à l'ingérence des parents. Etant donné que le sport exige la composante de la compétition, c'est-à-dire le défi, composante qui n'incite pas à la violence mais qui nécessite des entraînements intenses précoces, des doutes sérieux et fondés naissent au sujet des risques psychologiques considérables et des tensions négatives qui y sont liées. L'exaspération des résultats ne favorise donc pas la croissance du sportif et ne respecte pas le monde de l'enfant (qui est essentiellement ludique), mais au contraire, elle favorise l'abandon.

Ve District

Notre District s'est inspiré des exposés qui ont été présentés lors de son Congrès pour rédiger le document suivant à envoyer aux Rectorats d'Académies de toutes les villes, afin de témoigner de l'engagement du P.I. sur l'éducation sportive des enfants, de l'attention que le P.I. accorde au monde de l'Ecole, ainsi que de la disponibilité des Clubs à aider les Organes scolaires dans toutes les initiatives qu'ils jugeront opportun de promouvoir.

"Les Panathlon Clubs du Ve District, après avoir discuté et approfondi, au niveau local, au niveau du District mais aussi au niveau international, le thème "L'enfant et le sport", et après avoir mis en évidence les problèmes posés par l'entrée précoce de l'enfant dans l'activité sportive de compétition, entendent confirmer l'importance de la Famille, de l'Ecole, des Associations sportives, des Fédérations et des préparateurs afin que la pratique sportive soit réalisée selon des modalités appropriées à l'âge, afin de divulguer la Charte des droits de l'enfant dans le Sport et de réaffirmer en particulier la responsabilité suivante, qui incombe à l'Ecole :

a) reconnaître la valeur culturelle du sport;

b) réserver, dans les grilles horaires, une place appropriée non seulement à l'éducation physique mais aussi à l'éducation sportive;

c) établir des rapports non conflictuels avec les Associations sportives;

d) approfondir la thématique relative à la création d'Associations sportives dans le cadre de l'Ecole;

e) garantir la compétence pédagogique, psychologique et technique des enseignants;

f) instaurer un dialogue avec les familles des enfants sur l'éducation sportive correcte et sur les orientations à suivre dans le développement de la pratique sportive.

VIe District
P. C. Carrare et Massa

Le Pr Graziella Baracchini Muratorio nous a parlé du thème "L'enfant et le sport", en précisant entre autres que "l'enfant mène aujourd'hui une vie très sédentaire. L'activité sportive, précisément en raison de ses valeurs de stimulation sur le plan cognitif et de forte composante sociale, a une importance fondamentale. Il faut

tenir compte de la maturité biologique, physique et psychique de l'enfant pour l'initier au sport. Il existe en outre toute une série de composantes négatives, souvent représentées par la famille qui attache toujours une grande importance à l'aspect compétitif, certains parents arrivant même à voir en leur enfant la possibilité d'obtenir un résultat auquel eux-mêmes ne sont pas parvenus".

P.C. Grosseto

Le Pr Franco Profico nous a présenté un exposé sur le thème de "l'entraînement précoce intensif". A cette occasion, il a rappelé que le sport et l'exercice physique sont nécessaires afin d'assurer un bon développement du squelette, de l'appareil cardio-vasculaire et de l'appareil respiratoire. Une activité physique habituelle, se poursuivant à l'âge adulte, pourrait en outre constituer une sorte d'assurance contre les maladies cardiaques. Au contraire, un entraînement intense précoce peut être nuisible : vouloir un résultat à tout prix peut porter à commettre des erreurs macroscopiques de programmation des entraînements et par conséquent causer des dommages parfois irréversibles au développement de l'enfant.
Le Dr Gabriella Papponi Morelli, Directrice didactique, a souligné l'importance d'un projet de collaboration entre les institutions. En effet, si la tâche de l'Ecole est de faire grandir des personnes de façon harmonieuse, il est probable que l'Ecole, à elle seule, n'y parvienne pas. Par conséquent, l'intention est d'agir dans la logique de la coopération, chacun dans le respect de ses propres espaces institutionnels, de façon à donner aux enfants la possibilité de grandir de la meilleure manière. Ce projet de collaboration intéresse pour l'heure plusieurs institutions : communes, provinces, école et actuellement, il s'ouvre également à l'associationnisme sur le territoire.

VIIIe District
P.C. Molfetta

Dans la conviction que le Sport est un message universel et que le Sport pour tous est une occasion précieuse pour la sauvegarde des droits de l'homme, une attention particulière a été accor-

dée aux analyses et aux interventions relatives à l'activité des jeunes. Le Club a entrepris sur le thème "enfant/sport" plusieurs initiatives qui ont été source de rencontres et d'expériences en matière d'orientation ou de jeux traditionnels. C'est dans le cadre de ces initiatives qu'ont eu lieu le "Concours Panathlon Ecole" et le "Trophée Panathlon" qui en était cette année à sa quatrième édition.

IXe District
P.C. Trapani

Nous avons parlé de l'importance du sport à l'âge évolutif et des risques de l'activité sportive intense. Le problème est de savoir évaluer l'attitude psycho-physique de l'adolescent afin qu'il pratique l'activité de compétition la plus appropriée, et pour éviter les efforts trop intenses qui risquent d'avoir des conséquences néfastes sur son équilibre pendant la période de croissance. Il faut donc que l'enfant soit soumis à un contrôle médical rigoureux, ce qui rend nécessaire la présence d'un pédiatre expert en pédagogie du sport ou d'un spécialiste en médecine du sport qui doit avoir de bonnes connaissances sur les différents stades du développement de l'adolescent.

Xe District
P.C. Lugano

Le Congrès d'Avignon du mois de mai dernier, auquel a participé, pour notre Club, Me Bruno Cocchi, notre Président, avait pour thème "L'enfant et le sport". Un thème de grande actualité qui, à notre avis, n'a pas manqué de susciter l'intérêt des mouvements panathloniens du monde entier.
Il est honnête de souligner, et avec un certain orgueil, que dans un passé même récent, l'enfant et les activités sportives lui étant liées ont toujours été au centre des attentions du Conseil de Direction du Club.
Depuis plusieurs années, en effet, en collaboration avec les sociétés sportives de la ville, notre Club organise "La journée de l'enfant" à laquelle sont présentes les disciplines sportives les plus diverses : de la natation au basket-ball, du football au judo, en passant, cette année, par l'athlé-

tisme. Un "triathlon" (course, lancer du poids et saut en longueur) auquel ont participé, au Stade de Cornaredo, environ une centaine de très jeunes qui avaient tous entre 10 et 13 ans. Toutes les manifestations ont remporté un énorme succès et enregistré la participation de nombreux enfants, mais aussi de dirigeants et de parents. Une attention particulière a - naturellement - été accordée à la composante "jeu" qui a nettement dominé la composante "compétition", dans le respect des contenus de la "Charte des droits de l'enfant dans le sport", thème traité de façon exhaustive à l'occasion d'une rencontre qui a eu lieu l'an dernier et dont l'orateur était le Dr Lucio Bizzini. Notre Club, surtout au cours de ces dernières années, a soutenu les manifestations dont les protagonistes étaient les jeunes, comme par exemple les "Jeux intervilles" entre Thonles-Bains (France), Neuchâtel et Lugano, ainsi que, l'an dernier, la 10e édition des "Special Olympics" de basket-ball, disputée à Lugano et à laquelle ont participé plus de 400 jeunes handicapés mentaux.

P.C. Solothurn

Vingt Présidents des plus importantes associations cantonales et régionales, qui représentaient plusieurs milliers d'athlètes, y compris les jeunes, ont accepté l'invitation du Club à participer au débat sur le thème "L'enfant et le sport". L'orateur était M. Lukas Zahner, enseignant de Sciences de l'entraînement à l'Institut du Sport de Bale. Les points principaux de son exposé concernaient le respect pour le développement physique de l'enfant et l'adaptation conséquente de l'entraînement, étant donné que l'âge indiqué sur la carte d'identité ne correspond pas nécessairement à l'âge biologique. Une mauvaise approche du sport ou le choix trop précoce d'une discipline peut faire en sorte que les jeunes perdent leur envie de pratiquer un sport, ce qui a des conséquences désavantageuses pour leur santé. La "Charte des droits de l'enfant dans le sport" a été distribuée à tous les participants.

XIe District

P.C. Montevideo

En ce qui concerne les mesures à prendre pour améliorer la pratique sportive et le niveau d'en-

seignement, il est nécessaire d'assurer la formation de professeurs d'Education Physique, de façon à ce que chaque activité physique (publique ou privée) soit guidée par des enseignants diplômés et par des techniciens ayant une préparation pédagogique appropriée à la gestion des enfants. Il est également fondamental d'obtenir des changements au niveau des pratiques qui empêchent l'enfant de s'amuser et de jouer. Pour l'enfant, le sport est une forme de jeu qui contribue à son développement, raison pour laquelle il ne doit pas y avoir d'exercices de surcharge, ni de pressions psychologiques. Dans les sports de groupe, il faut encourager le sens de la collaboration.

Fondamentalement, dès qu'il commence à marcher, l'enfant apprend déjà à courir, à sauter, à lancer et à grimper. Parents, professeurs, enseignants doivent l'encourager et ne pas prétendre, le laisser éprouver toute la joie de vivre et lui accorder la liberté de créativité.

Quant aux mesures à prendre au niveau familial, il serait fondamental d'informer les parents des valeurs d'une pratique sportive bien orientée et de leur suggérer d'introduire, pour la formation globale de l'enfant, les concepts de fair-play et de respect des règles.

En ce qui nous concerne, la Commission Nationale Baby Football utilise un slogan dont nous pensons qu'il mérite d'être diffusé : "Papa, maman, laissez-moi jouer tranquille et amusez-vous, vous aussi". Pour l'Ecole, en Uruguay, les responsabilités relatives incombent au Comité Olympique et au Conseil de Direction Central de l'Education Nationale. Ces institutions ont signé un accord sur la base duquel l'Académie Olympique offrira des orientations sur les principes éducatifs au niveau du cours élémentaire, des lycées d'enseignement secondaire et des établissements techniques.

Enfin, en ce qui concerne les mesures au niveau des sociétés sportives ou des fédérations sportives qui impliquent l'enfance, il est indispensable que la responsabilité du sport soit confiée à des personnes pédagogiquement préparées afin de protéger l'enfant contre toute tentative de "professionnalisme" ou d'"aides avec des substances stimulantes".

P.C. Rocha

Adriana Sosa Varela, Membre du Panathlon Club et enseignante d'éducation physique, a présenté un exposé dans lequel elle analyse l'im-

portance de l'éducation physique et de la pratique sportive pour les enfants et pour les jeunes en général. En même temps, elle analyse la situation actuelle limitée de l'enseignement de l'éducation physique au niveau des enfants. En outre, elle formule un diagnostic et suggère des alternatives possibles afin d'obtenir une amélioration et une diffusion s'étendant à tous les enfants et aux jeunes.

P.C. Santiago del Cile

En ce qui concerne l'analyse et la diffusion, nous avons envoyé à la Direction Générale du Sport et des Loisirs, au Ministère de l'Education Nationale, au Comité Olympique et aux Instituts d'Education Physique des principales Universités, un texte qui fait référence à plusieurs documents émis par l'Unesco, relatifs à la politique et aux orientations dans le cadre de l'éducation physique et du sport : le "Manifeste sur le Sport" (Gieps, 1965), le "Manifeste Mondial sur l'Education Physique" (Fiep) et la "Charte Internationale de l'Education Physique et du Sport" (Unesco, 1978). Ces documents considèrent l'éducation physique et le sport comme faisant partie intégrante et essentielle de l'éducation de l'enfant et de l'adolescent. Le jeune n'y est pas vu comme un adulte en miniature mais il est tenu compte de ses caractéristiques évolutives, de ses intérêts et de ses motivations. Ces textes soulignent également l'influence positive que les moyens de communication, les pouvoirs publics et les organismes non gouvernementaux devraient exercer, en favorisant les activités physiques et sportives de façon à ce que leur valeur éducative soit toujours plus évidente.

XIIe District
P.C. Juiz de Fora

Le sport et l'enfance ont une interdépendance essentielle et vitale, car le premier trouve dans le second un élément fondamental pour l'apprentissage, l'assimilation et la l'obtention de résultats immédiats et futurs. L'enfant a quant à lui besoin du sport pour assurer son développement psychique, physique et social.
Mais pour être utile à l'enfant, le sport doit respecter plusieurs critères de base : il doit se mettre en harmonie avec le développement physique

et mental de l'enfant; en harmonie avec ses intérêts, pour accroître en lui la motivation; il doit être offert et non pas imposé comme une solution permettant de résoudre les problèmes des parents et non pas les désirs de l'enfant; l'enfant doit avoir le droit de choisir lui-même la discipline qu'il veut pratiquer, si ses conditions mentales lui permettent de prendre cette décision; le rendement de l'enfant doit être évalué sur la base de la réalité des résultats et de l'effort personnel fourni pour y parvenir. La critique est positive à condition qu'elle soit basée sur les faits et non pas sur l'anxiété des adultes (parents, techniciens, enseignants, membres de la famille, etc.) désireux d'atteindre des objectifs. Ainsi, en respectant ces principes, le pourcentage d'abandon du sport pourra être réduit, ce qui rendra possible le développement de l'enfant et le progrès de la pratique sportive dans la société.

XVIIe District
P.C. Avignon

Le thème de l'engagement pour un sport sans violence a été affronté par les pages d'une comédie musicale de Katy Amaizo, "Rigolo Gym", produite par notre Club.
Aujourd'hui, la famille a éclaté, les enfants n'ont plus de repère.
Seuls face à la vie, pour la plupart, la violence est la seule issue.
Le sport pourrait remplacer la structure familiale et faire partie des solutions pour beaucoup d'entre eux.
Le sport devient alors une forme de réinsertion ou d'éducation montrant que les droits du sportif existent à travers des devoirs dont le respect des règles est l'élément central.
Appliquer des lois, tant au niveau que dans la société, apprendre aux jeunes à se respecter sur un terrain comme dans leur quartier, voilà la mission essentielle du sport.
Le groupe théâtral "Les Petits Molières" est formé de jeunes enfants de 8 à 13 ans habitant le 12e Arrondissement de Paris. Dirigé par Katy Amaizo, il met en scène des spectacles dans lesquels les problèmes et les joies du quotidien sont évoqués avec humour et tendresse, sur un choix musical très éclectique : le "classique" côtoie le "rap", la valse se dévergonde en rock, le "petit rat" de l'Opéra danse avec les "Cat's" formés au modern jazz.

P.C. Paris

Spontanément, tout sportif dira, et nous l'avons fait dès nos premiers instants de réflexion : "la place du sport dans l'éducation du jeune n'est pas assez importante, ses diverses facultés sont loin d'être prises en compte et utilisées comme elles pourraient et devraient l'être". Cependant, nous avons voulu aller plus loin et nous nous sommes préoccupés de savoir si les valeurs fondamentales du sport étaient respectées et protégées.
Nous nous sommes souciés du respect des hommes, des peuples et de leurs cultures.
Le travail que nous présentons indique qu'il fallait avoir une approche plus nuancée et plus progressive de cette introduction du sport dans l'éducation du petit d'homme. Plus progressive car il s'agit de prendre un être dès ses premières années et de l'amener à découvrir son corps, à le confronter à l'espace, au temps, qu'il en saisisse les nuances et les subtilités, qu'il apprenne à en jouer, qu'il y ajoute les sensations des objets, de leur maniement et de leur maîtrise ... pour plus tard en faire un outil au service de son intelligence, de son plaisir, de ses relations avec les autres.
Mais tous les petits d'homme ne sont pas identiques, tant dans leurs qualités potentielles que dans leurs racines et leur héritage culturel.
Nous ne devons pas tout envisager d'une façon unique. Il ne peut y avoir une éducation et une approche des activités physiques et sportives qui soit la même pour tous les enfants du monde.
Nous savons que les apprentissages ne sont pas neutres, pas plus que le sport lui-même ne l'est. Il est porteur de caractéristiques que, schématiquement, nous pouvons résumer par :
- la codification d'un certain nombre d'exercices physiques individuels ou collectifs, codification qui permet la confrontation;
- la volonté (individuelle et/ou collective) d'être plus fort, d'être le plus fort;
- l'existence de la compétition comme but ultime;
- la nature sociale du sport;
- la notion de champion comme modèle et comme but à atteindre;
- la prééminence de l'efficacité sur le style.

Ces valeurs ne sont pas critiquables en soi puisque chacun a la possibilité de choisir de les suivre et ce jusqu'où bon lui semble ... mais il est clair qu'elles induisent, chez ceux qui les acceptent et les mettent en pratique, une empreinte, que

cette empreinte n'est pas philosophiquement et culturellement neutre.

Tout aussi schématiquement, nous indiquons les points sur lesquels portent nos propositions.

Culture
Il faut préserver les acquis culturels des différents peuples et des régions en termes d'activités physiques.

Education physique
Apprendre aux jeunes à d'abord faire du sport pour le plaisir, garder leur spontanéité, leur jeunesse, ne pas en faire des vieux avant l'âge.

Règles sportives
Faire en sorte que les enfants ne soient pas poussés vers des compétitions à caractère national et international trop jeunes (revoir les règles des sports devenus à maturité précoce).

Education des jeunes dans les écoles
Les règles de jeu doivent être apprises et expliquées aux enfants et l'arbitrage doit faire partie de l'éducation de chaque jeune.

Informations des parents
Promotion du sport et de ses valeurs auprès des parents pour leur en expliquer les bienfaits et indiquer les dangers de l'entraînement intensif précoce.

Sensibilisation
Responsabilité des pouvoirs publics concernant la place que doit avoir le sport dans l'éducation des jeunes.

Les médias
Etablir des règles formelles de déontologie et agir par la diffusion de messages qui développent les valeurs du sport.

Le corps médical
Le sensibiliser et l'aider à dénoncer et à diffuser les risques et les conséquences des entraînements intensifs.